EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le quatorze octobre,

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 octobre 2021 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
21 octobre 2021

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sana EL AMRANI ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er juillet 2021.

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole européenne de Lille

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

13. Acquisition de la parcelle cadastrée section BA 334 - 419 rue Jules Guesde — Avis du Conseil Municipal
14. Dépollution de la friche des parcelles AS 272 et 260 PP — Rue du 6 juin 1944 — Subvention ADEME — Avis du Conseil Municipal
15. Appel à projet pour la cession du foncier de la commune — Rue du 6 juin 1944 — Avis du Conseil Municipal
17. Convention de partenariat entre l'Agence de Développement d'Urbanisme de Lille Métropole et la ville de Hem
21. Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole européenne de Lille

Monsieur Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques :

2. Aménagement et réduction du temps de travail — Approbation du protocole d'accord
3. Modification du règlement intérieur
4. Modification du régime indemnitaire — Indemnité d'Administration et de Technicité du cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale
5. Adhésion à la convention « Gaz 7 » proposée par l'UGAP ayant pour objet la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés
20. Personnel communal — Tableau des effectifs

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint à la solidarité entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville :

6. Convention Territoriale Globale de service aux familles
7. Association PACTE 59 « Pour agir contre l'exclusion » — Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle

Madame Thérèse NOCLAIN, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance :

8. Structures Petite Enfance – Actualisation des règlements de fonctionnement

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller délégué au commerce, à l'économie sociale et circulaire :

9. Dérogation à la règle du repos dominical — année 2022 — Demande d'avis

Monsieur Etienne DELEPAUT, Conseiller municipal délégué spécial au sport et aux équipements sportifs :

10. Remboursement d'une subvention par le Hem Tennis Club

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable :

11. Inscription de la Boucle de la Petite Marque au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Madame Barbara RUBIO COQUEMPOT, Conseillère municipale déléguée aux mobilités durables :

12. Délibération cadre relative au développement du réseau cyclable de la ville de Hem « Plan Vélo Hémois »

Madame Sana EL AMRANI, Conseillère municipale :

18. Création de l'école E-sport — Tarification
19. Convention de mise à disposition de contrat en alternance de l'association Ordinat'Hem à la ville de Hem

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

16. Avis de la commune de Hem relatif au projet de Pacte de Gouvernance de la Métropole européenne de Lille

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2021 6
Acquisition de la parcelle cadastrée section BA 334 — 419 rue Jules Guesde 6
Dépollution de la friche des parcelles AS 272 et 260 PP — Rue du 6 juin 1944 — Subvention ADEME 6
Appel à projet pour la cession du foncier de la commune — Rue du 6 juin 1944 6
Convention de partenariat entre l'Agence de Développement d'Urbanisme de Lille Métropole et la Ville de Hem 6
Aménagement et réduction du temps de travail — Approbation du protocole d'accord 6
Modification du règlement intérieur 6
Modification du régime indemnitaire — Indemnité d'Administration et de Technicité et cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale 6
Adhésion à la convention « Gaz 7 » proposée par l'UGAP ayant pour objet la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés 6
Personnel communal — Tableau des effectifs 7
Association PACTE 59 « Pour agir contre l'exclusion » — Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle 7
Structure Petite Enfance — Actualisation des règlements de fonctionnement 7
Remboursement d'une subvention par le Hem Tennis Club 7
Inscription de la Boucle de la Petite Marque au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) 7
Création de l'école E-Sport – Tarification 7
Convention de mise à disposition de contrats en alternance de l'association Ordinat'Hem à la ville de Hem 7
Débat en Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille 8
Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille .. 24
Convention Territoriale Globale de service aux familles 27
Dérogation à la règle du repos dominical — année 2022 28
Délibération Cadre relative au développement du réseau cyclable de la ville de Hem « Plan vélo Hémois » 28
Avis de la commune de Hem relatif au projet de Pacte de Gouvernance de la Métropole Européenne de Lille. 34

La séance est ouverte.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Quelques annonces qui permettront peut-être à ceux qui ne nous ont pas encore rejoints de nous rejoindre.

D'abord, les mouvements en mairie. En arrivées, nous avons Chloé DEVOS, apprentie aux Marchés Publics, qui est arrivée le 1er septembre. Sarah RENOULT, qui est chargée de missions Convention Territoriale Globale, objet d'une délibération ici pendant ce conseil, qui va nous rejoindre le 19 octobre. Yann ROLLAND, le responsable adjoint du CTM, du Centre Technique Municipal « Les Ateliers », pour ceux qui ne savent pas ce que c'est que le CTM, qui nous rejoint également le 19 octobre. Rémi DENYS, policier municipal qui nous rejoint le 1er novembre. Normalement, le 1er novembre, nous aurons nos effectifs complets s'il n'y a pas de nouveaux transferts vers d'autres communes, parce qu'en ce moment, sur la police municipale, vous le savez, on a beaucoup de turnover. Beaucoup de communes développent leur police ou en créent.

Le départ, on peut le regretter, Marie-Charlotte WIDEHEM. Avec le nom qu'elle avait, on peut le regretter. C'était pour moi toujours un plaisir de la présenter dans la réunion en disant qu'il y a Marie-Charlotte WIDEHEM, ça ne s'invente pas. Je le disais à chaque fois qu'elle intervenait. C'était la responsable de l'Action Sociale et de la Gérontologie qui nous quitte le 31 octobre. Malheureusement, parce qu'elle habite trop loin et son temps de transport était trop élevé. Donc, elle a souhaité travailler plus près de chez elle.

Mobilité interne : Godefroi MALAPEL était technicien au service technique. Il passe responsable du service du Patrimoine. Il est passé le 1er septembre dans cette fonction.

Malheureusement, des décès. Et je voudrais bien sûr tous vous associer à ces condoléances. D'abord à Jérôme PLAISIER qui a perdu sa grand-mère Marcelle NOVAK, le 20 septembre dernier. Et bien évidemment, je lui présente, je lui ai présenté, nous lui présentons encore aujourd'hui toutes nos condoléances et toute notre sympathie. Également, madame Hadji HOURIA, décédée le 27 septembre 2021. Qui est la maman de Karim. Beaucoup de gens ici connaissent Karim, électricien qu'on voit souvent et qui d'ailleurs est absent à cause de ça puisqu'il est parti aux obsèques de sa maman. Il est parti en Algérie, je pense, ou en tout cas au Maghreb. Et bien sûr, on lui présente toutes nos condoléances.

Quelques éléments plus festifs. Mariages : Céline CAZIN que vous avez vu au banquet des aînés. C'est elle qui avait organisé, piloté et assuré la coordination des services pendant le banquet des aînés. Elle s'est mariée, on a oublié de le dire, avec Nicolas. Elle s'est mariée le 5 juin dernier. On avait oublié de l'annoncer. Mais vous voyez, elle a préparé le banquet des aînés juste après son mariage et je pense que c'est un voyage de noces intéressant. Et puis Julien MOREL, de la police municipale, le chef de la police municipale. Non, ce n'est pas le chef, mais le numéro 2, l'adjoint, qui s'est marié avec Marie le 21 août 2021.

Quelques événements pour que vous puissiez les noter. D'abord pour vous dire que la troisième opération de bons d'achat, c'est la quatrième puisque je vous rappelle qu'on en a eu une en plus, avec l'annulation de la braderie en 2020. On avait fait aussi un bon d'achat spécifique pour les exposants. Et là, c'est tous foyers confondus. On a fait des bons de 5 et 10 euros à utiliser entre le 1er et le 31 octobre chez les commerçants et restaurateurs. Donc, je vous en informe de façon que vous puissiez éventuellement divulguer la bonne parole, que c'est jusqu'au 31 octobre pour que les Hémois puissent les utiliser. Ça s'utilise, les 10 euros, dans les restaurants et les 5 euros dans tout commerce qui ont accepté de signer la convention. Je vous rappelle que c'est de l'argent public. Donc, ils signent une convention.

Dans le cadre d'Octobre Rose, le 15 et le 16 octobre, nous avons le Challenge Couture qui se déroule à la ferme Franchomme. L'objectif est de confectionner un maximum de bonnets de chimiothérapie avec des T-shirts récupérés. C'est organisé par l'association « Mon Bonnet Rose ». Je vous invite à y passer si vous souhaitez pour participer financièrement ou bénévolement à cette opération. Le dimanche 17 octobre, nous avons la cérémonie des jubilaires. Traditionnellement, nous avons beaucoup d'élus, donc je vous invite bien sûr à venir à la salle des fêtes. C'est le matin à partir de 10 heures, 10 heures et demie. Les jubilaires arrivent en voiture une par une. Les élus ne sont pas obligés d'être là. Ceux qui sont bénévoles doivent être là à 10 heures. Ceux qui viennent simplement pour saluer les jubilaires peuvent arriver un

peu plus tard, mais pas plus tard que 11 heures moins le quart. En général, ça commence à 11 heures pile. La fête de la soupe sur le marché dans la matinée. Le vendredi 22, il y a l'installation du Conseil des Seniors à la salle, ici même à 18 heures. Le samedi 23, la Fête de la vie au Zéphyr, avec une journée dédiée à la lutte contre les addictions. Le jeudi 28, le Ciné Zéphyr pour les enfants, à 15 heures. C'est *La Belle au bois dormant* qui passe, pour les enfants et les parents, bien sûr. Le 30 octobre, le défilé d'Halloween qui part à 18 heures de la Maison du foot jusqu'à la Grand-Place. Le 5 novembre, Oldelaf au Zéphyr. Le 9 novembre, la veillée du général de Gaulle à la stèle, puis le vernissage de l'exposition de Gaulle à la ferme Franchomme à 18 h 30. Le 11 novembre, le défilé habituel de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 avec le défilé qui part à 10 h 45 du parking de la mairie. Je pense qu'il est de côté-là. Il est suivi du banquet à 12 h 45 à la Salle des fêtes. Si vous voulez participer au banquet, vous pouvez vous inscrire auprès du pôle ARP, Animation ou Relations avec la Population. Je vous en informe si vous ne l'avez pas encore fait, avant le 31 octobre. Le 15 novembre, le lancement de la semaine des 40 ans de la résidence de La Marque. Je vous en informe. J'espère que tous les maires seront tous présents. Madame MASSART, je ne suis pas sûr, parce qu'elle est souffrante, mais monsieur PROVOST sera là. Pardon ? Toi tu seras en voyage. Sur les quatre maires, il y en aura déjà deux absents, bravo ! Il y aura donc Jean-Claude Provost et moi donc. Les deux autres ne seront pas là. Je pensais pouvoir prendre une photo avec les quatre, mais ça va être un peu difficile. Le 18 novembre, concert de Kery JAMES à 20 heures au Zéphyr et le 19 novembre, le concert des sœurs Berthollet à 20 heures au Zéphyr. Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 17 novembre dans cette salle, à 19 heures. Et ce sera l'objet notamment du rapport d'orientation budgétaire et du débat correspondant.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2021

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA 334 — 419 RUE JULES GUESDE

DEPOLLUTION DE LA FRICHE DES PARCELLES AS 272 ET 260 PP — RUE DU 6 JUIN 1944 — SUBVENTION ADEME

APPEL A PROJET POUR LA CESSION DU FONCIER DE LA COMMUNE — RUE DU 6 JUIN 1944

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT D'URBANISME DE LILLE METROPOLE ET LA VILLE DE HEM

AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL — APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE — INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE ET CADRE D'EMPLOI DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

ADHESION A LA CONVENTION « GAZ 7 » PROPOSEE PAR L'UGAP AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES

PERSONNEL COMMUNAL — TABLEAU DES EFFECTIFS

ASSOCIATION PACTE 59 « POUR AGIR CONTRE L'EXCLUSION » — ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT EXCEPTIONNELLE

STRUCTURE PETITE ENFANCE — ACTUALISATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR LE HEM TENNIS CLUB

INSCRIPTION DE LA BOUCLE DE LA PETITE MARQUE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

CREATION DE L'ECOLE E-SPORT – TARIFICATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CONTRATS EN ALTERNANCE DE L'ASSOCIATION ORDINAT'HEM A LA VILLE DE HEM

J'attaque maintenant l'ordre du jour et si vous le voulez bien, on va regarder les votes bloqués avec ce que la conférence des présidents a arrêté lundi ou mardi soir. C'était lundi soir. Il est proposé en votes bloqués l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet et les délibérations :

- N° 13 : acquisition de la parcelle cadastrée au 419, rue Jules-Guesde.
- N° 14 : dépollution de la friche des parcelles de la rue du 6 juin 1944.
- N° 15 : l'appel à projets pour la cession du foncier de la commune, rue du 6 juin 1944.
- N° 17 : convention de partenariat entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Hem.
- N° 2 : aménagement et réduction du temps de travail.
- N° 3 : modification du règlement intérieur.
- N° 4 : la modification du régime indemnitaire, notamment de la police municipale.
- N° 5 : l'adhésion à la convention gaz 7 proposée par l'UGAP.
- N° 20 : le personnel communal, tableau des effectifs.
- N° 7 : association PACTE 59 pour agir contre l'exclusion, attribution d'une subvention.
- N° 8 : structure petite enfance, actualisation des règlements de fonctionnement.
- N° 10 : remboursement d'une subvention par le Tennis Club.
- N° 11 : inscription de la boucle de la Petite Marque au PDIPR.
- N° 18 : création de l'école de sport et tarification.
- N° 19 : convention de mise à disposition en contrat d'alternance à l'Association Ordinat'Hem à la Ville de Hem.

Je répète les numéros. D'abord, le procès-verbal, les numéros 13, 14, 15, 17, 2, 3, 4, 5, 20, 7, 8, 10, 11, 18 et numéro complémentaire le 19. Y a-t-il des remarques sur ces numéros, ces délibérations ? Je vais passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Sachant que vous avez eu sur votre « idelibre » les conseillers municipaux, qu'on appelle les conseillers municipaux intéressés, c'est l'appellation, qui sont considérés comme ne participant pas au vote. Cela concerne quelques-uns d'entre nous, notamment moi-même pour l'Agence d'urbanisme. Je le précise, mais il n'y a pas que moi. Je pense qu'il y a trois élus. Fatima, Bruno Duquesnoy et moi-même, sommes réputés comme non-votants ou non-participants à ces votes.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations 13, 14, 15, 17, 2, 3, 4, 5, 20, 7, 8, 10, 11, 18 et 19 sont adoptées à l'unanimité.

DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Nous allons passer aux délibérations à débattre entre nous. D'abord, une délibération importante, celle sur le PADD de la métropole lilloise qui, en même temps, permet de définir en gros les orientations de la commune. J'attends le diaporama. Alors, qu'est-ce que le PADD ? C'est un document qui est obligatoire et qui compose les éléments juridiques d'un PLU. Il informe les élus et les administrés. Il vise à présenter les souhaits de développement. C'est un document stratégique qui essaie de définir dans la durée les grands principes de développement de notre territoire métropolitain et donc de la commune, puisque la commune de Hem fait partie de ce territoire métropolitain. Il définit un certain nombre d'objectifs qui concernent l'urbanisme, le logement, le transport, les déplacements, les implantations commerciales, les équipements publics, le développement économique, le développement du tourisme, les outils culturels, l'espace naturel et agricole. Il y en a d'autres qui peuvent être les éléments de mobilité, les éléments d'infrastructures routières, mais aussi les infrastructures énergétiques, par exemple, et de déplacement. Bien sûr, également tout ce qui concerne le développement du logement, dans différents types de logement, puisque le PLU de la métropole lilloise va intégrer un certain nombre de politiques publiques qui sont actuellement débattues au sein de la métropole lilloise. Ce sont le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Mobilité, le PCAET qui a été déjà voté, le SDIT, que vous avez déjà voté également et qui est le schéma directeur des Infrastructures de Transport, le schéma d'Urbanisme Commercial et le Plan Stratégique de Transport et de Transformation Économique Territoriale.

Les orientations du PADD sont bâties autour de quatre axes déjà arrêtés dans le cadre du PLU2, puisque vous savez que le PLU2 a été voté il y a un peu moins de deux ans. Bien évidemment, le PLU2 qui est en cours de révision pour sortir le PLU3, ne va pas redéfinir une stratégie, alors que celle du PLU2 n'a même pas encore été mise en application. Je rappelle que le PLU doit être conforme à un certain nombre de documents supra-territoriaux qui sont par exemple les documents du SDAGE et du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ça doit être aussi conforme au SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), conforme également — la loi Climat nous l'a rappelé — au SRADDET, qui est le schéma régional de Développement et porté par la région.

Il doit bien sûr se conformer aux différentes lois qui ont été votées. Vous vous en doutez, puisque c'est d'ordre public. Les quatre axes qui sont portés autour de ce PLU sont, je vous les rappelle : un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ; une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ; un aménagement du territoire performant et solidaire et une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.

Le PLU doit être révisé également parce que la métropole lilloise a intégré dix nouvelles communes entre l'approbation du PLU2 et aujourd'hui. Deux communautés de communes ont été absorbées par la MEL. Chaque commune a son propre PLU et donc nous devons également réviser ce PLU pour intégrer ces communes et en tenir compte dans notre stratégie métropolitaine. Enfin, dernière raison pour laquelle la MEL modifie le PLU, c'est qu'un certain nombre de communes ont vu leur exécutif changer, soit avec la même majorité, auquel cas les changements ne sont pas forcément radicaux, soit par un basculement. Un certain nombre de communes a changé carrément d'exécutif et donc avec de nouvelles orientations politiques sur l'aménagement de leur territoire. Bien évidemment, nous devons en tenir compte également dans le cadre du PADD. « Nous », c'est bien sûr dans le sens de l'ensemble des élus métropolitains parce qu'on est deux ici, mais aussi dans notre réflexion hémoise, puisqu'aujourd'hui, nous avons un avis non seulement à donner pour la commune, mais également sur la mairie. Qu'est-ce qu'on demande justement ? Chaque commune doit répondre à des questions thématiques en fonction de l'évolution de son territoire et de son projet de développement. Et avec les propositions des 95 communes, les 95 communes sont appelées à délibérer. La Métropole européenne de Lille va apporter une réponse coordonnée au PLU. Donc, nous avons à nous positionner à la fois sur la manière dont on voit l'évolution de la métropole lilloise en matière de mobilité, en matière de développement

économique, en matière de transports, en matière d'équilibre démographique par exemple. On doit également en profiter pour donner notre avis sur l'aménagement de la commune qui permet de le prendre en compte dans le cadre du PLU qui sera synthétisé ou mis en cohérence avec les politiques communautaires et donc traduit dans le PLU3.

Vous l'avez vu dans la délibération qu'on vient d'adopter, nous avons demandé à l'Agence de l'Urbanisme de nous donner un certain nombre de données locales. Ce document est évolutif. Celui que vous avez eu avec la délibération est en train d'évoluer parce qu'il y a des données supplémentaires. Il continue à travailler puisque c'est une convention signée jusqu'au mois de novembre. Donc, il y a des éléments complémentaires qui nous arrivent un peu à la fois. Vous ne les avez pas aujourd'hui, mais vous aurez le document définitif une fois qu'il sera fourni. C'est toujours intéressant. Ça ne va pas changer le cours du monde ni le débat d'aujourd'hui. Mais c'est toujours intéressant de connaître les évolutions et de voir comment la ville a évolué ces dernières années sur un certain nombre de domaines qui nous concernent, ne serait-ce que pour notre connaissance personnelle et aussi pour la réflexion ultérieure. Le PADD n'est pas une fin en soi. Il y a évidemment une réflexion communale qui peut continuer à évoluer.

Les données que je vais vous donner aujourd'hui au conseil municipal ne reprennent pas toutes les diapos que vous avez avec votre délibération. Les diapos avec les délibérations représentent 82 diapos. Ici, il n'y en a que 52. Il y a 30 diapos qu'on n'a pas mises, sinon, on aurait passé la nuit sur ce sujet.

Le rendu finalisé de septembre va évoluer jusque fin novembre, puisque la convention est signée jusque fin novembre. L'Agence continue à travailler. Le territoire Hémois se situe dans le territoire roubaisien. Je ne vous cache rien. La ville de Hem, en 2017, comptait 18 217 habitants. C'étaient les chiffres du recensement. La superficie de la ville est de 9,7 kilomètres carrés et la densité de population est de 1917 habitants au kilomètre carré. C'est une donnée qui est importante puisque vous allez voir que dans le cadre de la densité et de la réflexion sur l'habitat, nous en aurons besoin. Quelques éléments rétrospectifs. D'abord, au niveau du nombre d'habitants, la population a évolué plutôt à la baisse puisqu'en 1975, on était 23 183 habitants, selon le recensement de cette date. Elle est descendue entre 1975 et 1999 de 0,7 % par an, puis entre 1999 et 2012 de 0,5 % par an, en diminution. Puis, depuis 2012, elle a progressé très légèrement de 0,3 % par an, pour atteindre en 2017 18 617 habitants. On estime 18 600 habitants. Je pense que ça n'a quasiment pas bougé en 2018 et durant ces dernières années.

Cette courbe est extrêmement intéressante puisque, sur une base 100 en 1975, on a pris le nombre d'habitants, le nombre de logements et la taille des ménages, on l'a fait évoluer jusqu'à 2017, les derniers chiffres de l'Insee connus. Vous voyez que, si les résidences principales ont augmenté de 14 % entre 1975 et 2017 — en gros, on a construit 14 % de logements en plus que ce qu'il y avait en 1975 — la population, elle a baissé de 20 %. On est tombé à 0,8 et la taille des ménages a baissé de 32 %. J'ai des rapports d'ailleurs qui viennent du ministère de la Transition écologique et qui sont extrêmement intéressants. Ils démontrent d'ailleurs que ça va perdurer. Les chiffres ont été publiés par le ministère de la Transition énergétique dans le cadre notamment de la loi Climat et énergie. Ils montrent que dans les prochaines années, ça diminuera. Moins vite, parce qu'évidemment, on partait de haut et donc la courbe a plutôt tendance à se tasser, mais continue à baisser. Ces statistiques, ces données ont été calculées par les organismes nationaux.

Également, il a été calculé le besoin en logement sur le territoire métropolitain. Le SCoT, je vous rappelle, comporte non seulement le territoire métropolitain, mais également la Communauté de communes de Pévèle-Carembault. C'est en gros l'arrondissement de Lille. Le SCoT a estimé qu'il fallait 130 000 logements pour pouvoir répondre aux différents impacts sur la population de notre territoire. 62 000 logements liés à la population nouvelle, ce sont les naissances. Vous avez d'ailleurs un tableau sur la manière dont évolue la démographie. Il y a la partie qui vient en gros, des naissances et des décès. Et puis, celle qui vient de l'émigration ou l'immigration. Et donc 62 000 logements liés à de nouvelles populations. 28 000 sur l'accroissement de la population. En gros, nos enfants, 34 000 liés à un regain d'attractivité, en gros, à l'immigration et 52 000 logements liés au maintien à la population. C'est à dire, en gros, à la baisse du nombre d'habitants par logement. C'était calculé comme ça. Le SCoT a été voté en 2017. La réduction de la taille des ménages est passée de 2,39 personnes par ménage à 2,17. Vous verrez, après les chiffres de Hem, qu'on est plus haut. Il est vraisemblable que nous descendions plus vite, mais on y reviendra. Et 16 000 logements liés à la vie de la société. 12 000 liés au renouvellement du parc. Il y a des démolitions et reconstructions, donc des logements qu'il faut construire, démolir, reconstruire,

notamment l'ANRU, par exemple. Et 4 000 logements sur des reconstructions de logements indignes. Il y a 16 000 logements qui sont pour la restructuration du parc. L'Agence a calculé le nombre de logements qu'il fallait pour maintenir notre population. Compte tenu de la baisse moyenne du nombre de personnes par ménage, elle a calculé qu'il fallait 50 logements par an pour maintenir notre population à 18 600 habitants. Bien sûr, si on veut augmenter, il faut en faire plus.

Comment se structure la population par âge, globalement, de Hem, du territoire roubaisien et de la MEL ? On a un comparatif. Vous voyez que 40 % de la population de Hem a moins de 30 ans. Vous voyez que généralement, on est à peu près identique aux autres. On n'a pas une variation très forte. On a quand même quelques éléments intéressants. Par exemple, on n'a que 11 % de notre population qui a entre 20 et 29 ans, alors que le territoire roubaisien est à 13 % et la Métropole à 15 %. C'est le trou de population, je pense, qui correspond au projet de renouvellement urbain 1. À cette époque-là, on a démoli les logements et on n'a pas construit pendant une période et on a une population qui est partie. C'est dû vraisemblablement à cette période qui a fait qu'on a accru à ce moment-là. Vous voyez également que 25 % de la population a entre 45 et 64 ans, donc un quart de la population et 22 % de la population entre 0 et 14 ans. Ce sont les populations qui sont dans nos écoles et collèges. C'est intéressant de le savoir. La population familiale, c'est là où ces chiffres sont parlants. La taille des moyennes des ménages en 2017 à Hem était de 2,7 personnes par foyer. Alors que le territoire roubaisien, souvent assez jeune, avec aussi une population, et parfois des familles nombreuses est à 2,5. La moyenne de la Métropole européenne est à 2,3. Donc, on a 0,4 personne par ménage de plus que la moyenne métropolitaine. Il est vraisemblable que dans les années à venir, on rattrape la moyenne métropolitaine et donc on va avoir une décroissance plus forte d'habitants si on ne fait pas les logements suffisants. La part des personnes seules dans les logements, on est par contre très faible, voire plus faible que les autres, puisqu'on est à 25,3, alors que le territoire roubaisien est à 33,5 et la Métropole européenne à 37,6. On est 12 points en dessous de la Métropole européenne de Lille.

Cela démontre aussi que chez nous, on a plutôt des familles. C'est aussi pour ça qu'on a une taille moyenne de personnes par foyer plus importante que les autres. Enfin, les ménages avec des enfants de moins de 25 ans, donc des ménages qui sont scolarisés ou étudiants, est à 48,8 pour Hem. C'est une évolution de 0,7 % alors que le territoire roubaisien est à 44 et la Métropole à 37. Parce qu'on est une ville plutôt jeune que malgré nos 20 de 29 ans où on est en dessous des autres. On est plutôt une ville plutôt jeune, avec des ménages avec de jeunes gens. Les revenus par ménage sont en progression, ce qui est d'ailleurs vraisemblablement la cause d'une sortie de la DPV, des 250 villes les plus pauvres. Vous le savez, on était parmi les villes de 10 000 habitants, on était pendant longtemps parmi les 250 villes les plus pauvres, ce qui nous permettait d'avoir la Dotation de Politique de la Ville, qui est une dotation d'investissement qui représentait en gros entre 300 et 500 000 euros par an. On est sorti, heureusement, ça prouve que la ville s'améliore, mais malheureusement aussi des radars. On a perdu cette dotation d'investissement. J'espère en récupérer d'autres. J'ai vu que le président de la République avait annoncé des dotations pour les équipements sportifs. Ça tombe bien, on va pouvoir en récupérer de ce côté-là. Surtout qu'on a beaucoup d'équipements sportifs en cours de progression et que les dojos sont en plein dedans. Le revenu a augmenté de 1,9 % entre 2013 et 2018, alors que la moyenne de la métropole est à 5,6, ce qui prouve un changement de population chez nous. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de pauvres, mais que la moyenne s'est améliorée. Vous avez derrière la structure de notre population qui est intéressante parce que vous voyez que notre structure de population se rapproche de celle de la métropole lilloise et s'écarte de celle du territoire roubaisien. Pour les ouvriers, on est à 19 % alors que la métropole est à 17 alors que le territoire roubaisien est à 24. Pour les employés, on est à 26, la métropole à 27 et le territoire roubaisien à 30. Le territoire roubaisien est à 54 alors que nous, on est à moins de 50 %, à 45. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont à 27, 26, 28. Et les professions intermédiaires, les cadres et les artisans, on est à 23 % pour cent, identique à la métropole lilloise, alors que le territoire roubaisien, en moyenne, est à 7. Quand on dit territoire roubaisien, ce n'est pas Roubaix, c'est l'ensemble du territoire roubaisien. C'est, Croix, Wasquehal, Hem, Lys-lez-Lannoy, Toufflers, Wattrelos et Roubaix et Leers.

Le taux d'emploi est en légère augmentation et dans la moyenne métropolitaine. Nous avons un taux d'emploi de 58 % qui est plutôt bon, en progression. Il explique aussi l'amélioration de la situation communale. Le territoire roubaisien n'est qu'à 53 % en moyenne, c'est-à-dire que Roubaix est encore plus faible et la Métropole Européenne à 59. Donc, on se rapproche également de la Métropole européenne de Lille. C'est tant mieux et ça prouve que nous commençons à être dans la moyenne. Or, la

moyenne de la métropole lilloise n'est pas la meilleure de France. On est loin de Paris, mais en tout cas, on s'améliore localement. La pauvreté est en légère baisse, mais elle est particulièrement présente dans le parc social. Elle n'est pas seulement dans le parc social. C'est intéressant de le savoir puisque la part des ménages sous le seuil de pauvreté était de 21 % et n'est plus qu'à 19. Mais c'est quand même encore un ménage sur cinq qui est sous le seuil de pauvreté. Et près d'un ménage du parc social sur deux est sous le seuil de pauvreté. 50 % du parc social est sous le seuil de pauvreté. Et quand vous regardez en dessous, vous voyez que Hem est quasiment identique au territoire roubaisien. Il est un peu supérieur à la métropole lilloise puisqu'on est à 47 % comme le territoire roubaisien et que la MEL est à 43 % dans le logement social. Dans le logement privé, on est bien en dessous du territoire roubaisien puisqu'on est à 29 % alors que le territoire roubaisien est à 42 % et la MEL est à 25 %. Dans les propriétaires occupants, on a encore 6 % de gens sous le seuil de pauvreté. Il y a des propriétaires qui sont sous le seuil de pauvreté. C'est intéressant à savoir. Dans le territoire roubaisien, ils sont en moyenne à 11 %. Roubaix, qui est quand même la ville la plus en difficulté est certainement largement au-dessus.

Revenons-en justement au logement. Le parc de logements est majoritairement occupé par leurs propriétaires chez nous. 42 % des logements sont occupés par des locataires, 58 par des propriétaires. Dans ces 42 % occupés par les locataires, 32 sont dans le parc social et 10 % dans le parc privé. Quand vous faites la comparaison avec les 6 % de gens qui sont sous le seuil de pauvreté dans le parc de propriétaires privés qu'on a vu, quasiment plus de la moitié des gens qui sont dans le parc privé sont sous le seuil de pauvreté. Il faut quand même se le rappeler, on est à peu près dans la même norme que dans le logement social. Un parc marqué par la présence de grandes typologies. C'est vraiment symptomatique. À l'image de la Ville de Hem, 47 % de nos logements sont des T5 et plus. Alors que si vous regardez le territoire roubaisien, on est à 28 % et à la MEL, 27 %. On a énormément de T5 aussi parce qu'on avait de grandes familles il y a une quarantaine d'années et sur les années précédentes. 28 % sont des T4 comme sur le territoire roubaisien. La métropole est à 25 %. Des T3, on en a par contre moins : seulement 15 % alors que le territoire roubaisien en a 23 % et la métropole lilloise 22. Des T2, on est à 9 %, alors que les deux autres sont à 15 et à 17. Des T1, on a très peu, seulement 2 %, alors que le territoire roubaisien et la métropole sont à 9. C'est important parce que tout à l'heure, dans les débats, on pourra déjà se dire qu'il manque des petits logements à Hem. C'est d'ailleurs repris dans la délibération si je me souviens bien.

Un parc relativement ancien dominé par la maison individuelle. On a près d'un logement sur deux qui a été construit entre 1950 et 1974. En individuel, on est à 82 %. On a beaucoup de logements individuels et on a relativement peu de collectifs. Ils sont d'ailleurs pour une grande part dans le quartier Longchamp. Mais on en a aussi dans le centre. Mais il en manque. Vous voyez que par rapport au territoire roubaisien ou à la métropole lilloise, on est très loin puisqu'on est à 43 et 49 %. Notre ancienneté de parc est assez forte, même si elle est moins forte qu'ailleurs puisqu'on a 22 % qui est antérieurs à 1949, alors qu'on en a 42 % au territoire roubaisien et 35 % à la Métropole européenne de Lille. Par contre, nous, entre 1950 et 1974, on est à 45 %. Si on prend les logements avant 1950, on est à peu près au même niveau que la MEL et le territoire roubaisien. Plus de huit logements sur dix sont des logements individuels. C'est aussi, je le précise, une demande des habitants. Quand on rencontre des habitants, c'est rare qu'ils nous demandent d'aller dans un appartement. Souvent, ils nous demandent un logement individuel avec un jardin.

Pour les vacances sur-occupation du logement, c'est intéressant, parce que la vacance à Hem est très faible. On est à 3 %. On estime qu'à moins de 4 %, on a quasiment une vacance inexistante. Il faut savoir que sur le territoire roubaisien, on est à 6,7 et dans la métropole, on est à 7,3. La vacance est composée d'un tiers de vacances structurelles, c'est-à-dire de logements de plus de deux ans. Il y en a 67 seulement. Souvent, ce sont des successions qui se passent mal. On me l'a encore dit au repas des aînés au square des Bruyères, où il y a une maison où on n'arrive pas à trouver les successeurs. Les notaires sont en attente. C'est souvent comme ça. C'est rarement du logement social. Donc les vacances liées au fonctionnement du marché, ce sont souvent des logements en cours de réhabilitation ou en attente de démolition. C'est le cas de la Lionderie aujourd'hui. C'est le cas des logements en cours de rénovation. Et je pense qu'avec la loi Climat et les lois sur le logement qui sont sorties aujourd'hui, pour la revente, les bailleurs sociaux, mais aussi les propriétaires privés, vont devoir effectuer des travaux d'isolation. Et donc, ça va forcément allonger les périodes de vacances pour la revente ou la location. Il faut bien se le dire, parce que les travaux peuvent rarement se faire avec des habitants à l'intérieur, même si ça se fait. Parfois, c'est plutôt compliqué à mettre en œuvre et donc il est vraisemblable que le taux de vacance

augmente partout, pas seulement chez nous. Il y a également 260 résidences principales qui sont en sur-occupation. C'est 3,8 % du parc et hors T1, mais on en a très peu.

Le parc privé : Hem a donc 4 841 résidences privées qui représentent la part en résidence principale en parc locatif privé, c'est 14,8 % et on parle de propriétaires occupants. On l'a bien vu tout à l'heure. On a assez peu de locatif privé à Hem, par rapport au territoire roubaisien, où il est à 31,3 et la métropole à 35,9. Chez nous, les propriétaires sont souvent des occupants, rarement des bailleurs privés. Les logements privés en individuels à Hem, c'est 90,4 % de notre parc, alors qu'en collectif, ils sont de 9,6 %. En territoire roubaisien, on est à 73 % pour les logements privés en individuel et en métropole, à 63 %. On a beaucoup de logements privés en individuel à Hem, contrairement aux autres. En copropriété, on a 17 %. Ça n'a pas une importance capitale.

Le parc social : le taux de logements sociaux est de 33,5 %, c'est intéressant à savoir parce que vous savez qu'aujourd'hui, la loi SRU fixe à 20 ou 25 %, je ne sais plus, parce que la loi a changé. Mais on est largement au-dessus des taux de logements sociaux. Donc on n'est pas carencés, on n'a pas de pénalité parce qu'on n'a pas de logements sociaux. On est au-dessus de la moyenne du territoire roubaisien puisqu'il est à 33,1 et au-dessus de la métropole lilloise, qui est à 26,3. Donc, on n'a pas de problème.

La part en individuel : on est largement au-dessus. Deux logements sociaux sur trois sont des logements individuels. Je vous l'ai dit aussi. Un parc social majoritairement construit dans les années 50 à 74 et en QPV. 74 % de nos logements ont été construits avant 1974. Donc, on des logements qui sont relativement anciens puisqu'ils ont plus de 45 ans dans ces zones-là. Et on en a très peu postérieurs à 2000. On est à 21 %, mais vous allez voir qu'on a très peu construit dans les dernières années. L'âge moyen du parc est à 46,6, alors que l'âge moyen dans la MEL est de 38 ans. Notre parc est 12 ans supérieur en moyenne à la métropole lilloise. Le marché immobilier : c'est là où on voit la dynamique de construction. Le taux de construction est de 0,69 % alors que le territoire roubaisien est à 0,76 et la MEL 1,08, vous allez voir la courbe tout à l'heure. On est derniers de la classe en termes de construction de logements. Le taux de mutation, par contre, est aussi assez faible. Mais il est quand même meilleur que le territoire roubaisien puisqu'on est à 89 %, le territoire roubaisien est à 1,68 et la MEL à 2,27. Mais on a un taux de mutation relativement faible quand même. D'abord parce qu'on a une pression forte sur le logement. Les gens ne veulent pas le quitter.

La construction neuve : vous voyez la carte de la métropole lilloise. Hem se situe juste en dessous de Roubaix. En clair, on est inférieur à 0,70. Dès qu'il y a des éléments clairs, il y en a, mais c'est beaucoup de la ville rurale, du village rural. Ce qu'on appelle la tache urbaine, c'est à dire dans les villes denses, on est dans les derniers. Il y a également peut-être Roncq. Mais voyez, Wattrelos est au-dessus de nous. Un certain nombre d'autres sont au-dessus de nous et on va le voir après dans un tableau qu'on va vous montrer. La dynamique des ventes est assez faible également. On a peu de mutations, donc on est aussi dans les zones les plus claires. On est inférieur à 2. Vous voyez que dans la zone qui va de Tourcoing à Lille en passant par Marcq-en-Barœul, ils sont beaucoup plus élevés. Si vous regardez cette courbe qui est intéressante, celle que vous avez en abscisse, le taux de construction, et en ordonnée le taux de mutation. Vous voyez que Hem est tout en bas à gauche de la courbe, c'est-à-dire que le territoire roubaisien est un peu inférieur à nous, en mutation, mais est supérieur à nous en construction. Et le territoire roubaisien est le dernier de la classe par rapport aux autres territoires puisque le territoire Couronne Nord est tout en haut à droite, le plus dynamique en construction ou en mutation. Vous avez le territoire lillois, qui est assez fort en construction, le territoire Est aussi. Le territoire tourquennois est fort en mutation, un peu plus faible en mutation le territoire lyssois. Quand je dis Lys, c'est le territoire de la rivière, pas Lys-lez-Lannoy. La couronne sud et les Weppes sont à peu près au niveau de la MEL, c'est-à-dire la moyenne. Et nous, on se retrouve tout au bout, en bas. Souvent, on nous dit que l'on construit beaucoup à Hem. Vous allez voir les chiffres.

Les logements commencés entre 2010 et 2014, c'est 25 en moyenne annuelle. Entre 2010 et 2014, c'est 3,5. Entre 2015 et 2019, on est loin des 50. Ce qui explique pourquoi on a une baisse de population dans toute cette période. 2,3 entre 2015 et 2019. Quand vous comparez par rapport au territoire roubaisien, il faut faire attention parce que je pense que ces 3,5 sont les pourcentages. 3,5 ; 7,6 ; 10,8 ; 2,3 ; 7,8 ; 12,9 dans les logements en pourcentage. On est très loin derrière. Et quand vous regardez les évolutions, vous voyez qu'en 2014, on a une grosse augmentation, c'est la Vallée 2. Et après 2015, ça chute. 2019, un peu de reconstruction, c'est sûrement Hempempont, mais entre deux, on en a très peu.

Le profil type de l'acheteur maison : 47 % des acheteurs de maisons ont entre 30 et 39 ans, 70 % des acheteurs des maisons proviennent d'une commune de la MEL. C'est plutôt en intra entre la MEL et 40 % des acheteurs des maisons sont des cadres moyens ou supérieurs. Vous avez les éléments. Vous voyez que nous avons plutôt des 30-39 ans qui viennent s'installer à Hem. Mobilité : c'est également intéressant, ça concerne le transport et la mobilité. 18 % des Hémois travaillent sur la commune. Vous avez aujourd'hui une population de 1 206 personnes seulement sur 6 700 actifs qui travaillent sur la commune, soit 18 %. 82 % travaillent à l'extérieur du territoire. Si vous prenez la moyenne des communes du territoire roubaisien, c'est 25 %. La moyenne des communes du territoire roubaisien, c'est 25 %. À Wasquehal, en moyenne, à Croix, c'est 25 % des habitants qui travaillent sur la commune et 75 % qui vont à l'extérieur. Quand vous prenez la MEL, il y en a 29 % en moyenne à Lille. C'est pour ça que le taux est important. C'est la moyenne des communes de la métropole lilloise. C'est 29 %. Normalement, on devrait se rapprocher de 29 %. Pourquoi on n'est pas à 29 % ? À mon avis, on n'a pas assez d'emplois sur le territoire. Mais on n'a peut-être pas des emplois qui correspondent à la population que nous avons.

Ensuite, vous avez le nombre d'emplois sur la commune occupés par un habitant du territoire. C'est-à-dire que 23 % des emplois de la commune sont occupés par des Hémois et 77 % par des non-Hémois. Quand vous regardez ailleurs, on est à peu près pareils puisque dans le territoire roubaisien, la moyenne des communes, c'est 25 %. Et dans la MEL, c'est 25 %. On est à peu près dans la moyenne des autres communes, c'est-à-dire que 25 % des gens travaillent sur leur commune. On a une dépendance à la voiture parce qu'on a peu de transports en commun puisque chez nous, c'est 7,8 % des parts de déplacements en modal domicile-travail alors que sur la MEL, c'est 18,3. C'est aussi parce qu'on n'a pas beaucoup de transports en commun. Le corollaire, c'est bien sûr que 82 %, presque 83 % des Hémois circulent en voiture, en camion ou en fourgonnette, pour seulement 68 % sur la métropole lilloise. C'est également intéressant de savoir que 82,8 % des Hémois possèdent au moins une voiture, alors que c'est 75 % dans la métropole. Mais c'est aussi parce qu'on a peu de transports en commun et donc les gens utilisent leur voiture. En plus, on est juste en limite de la partie urbanisée, et en plus, on n'a pas de liaisons transversales dans les transports en commun. C'est d'ailleurs ce qu'on a indiqué dans notre délibération.

En termes d'économie : une augmentation continue du nombre d'emplois, qui concerne plutôt les Hémois. Le nombre d'emplois salariés dans le privé est de 3 881. On est un peu en baisse depuis 2014. On risque d'être plus en baisse dans quelques années puisque Kiabi, vous le savez, construit à Lezennes et quittera le territoire. Donc, ce sont des emplois en moins sur le territoire, même si ce ne sont pas forcément des Hémois qui travaillent. Ce sont des emplois en moins sur le territoire. On a un taux de variation annuelle du nombre d'emplois qui a quand même assez augmenté puisqu'entre 82 et 99, on a augmenté de 3,2 % le nombre d'emplois par an en moyenne entre 99 et 2012 1,1 % et, depuis 2012, 2 %. Donc, c'est pas mal. Quand on regarde par rapport à ce qui s'est passé ailleurs, on retrouve des cartes qui sont intéressantes et qui montrent l'artificialisation des sols sur les dernières années. Sachez que l'artificialisation des sols, ce n'est pas de la construction, c'est de la modification. C'est du terrain qui a été modifié, qui n'est plus agricole ou naturel dans le sens juridique du terme. La meilleure preuve, c'est que le Jardin des Perspectives est artificialisé parce que c'est un terrain qui a été modifié.

Donc, il faut faire attention à cette définition. On attend un décret qui, d'après ce que j'ai compris, devra donner une définition claire. Un terrain agricole qui passerait en naturel, en biodiversité est un terrain artificialisé, d'après ce que j'ai compris, donc on se marche un peu sur la tête. Donc, on attend un décret qui va préciser un certain nombre d'éléments. Vous voyez que l'artificialisation est plutôt dans le Sud. Pas tout à fait dans le Sud, parce que le Sud est plutôt agricole et naturel. Mais au Nord, juste au-dessus de la voie rapide, du M700, c'est la zone des Quatre Vents, c'est la zone de Vallée 2. Ailleurs, assez peu de constructions. Il y a eu l'agrandissement de Damart il y a quelques années. Sinon, après, c'est plus ancien. La deuxième carte, c'est encore plus intéressant puisque vous voyez que 71 % de notre territoire — on doit être un des plus élevés dans la tâche urbaine de la métropole lilloise — est une zone de surface, ce qu'on appelle la trame brune. En gros, c'est la surface verte, c'est-à-dire des jardins, de l'agriculture, de la zone naturelle. Il y a que 29 % de notre territoire qui est imperméabilisé. Ensuite, vous retrouvez la carte de l'urbanisation. En zone urbaine, on est à 37 %. C'est la zone rouge. La zone industrielle ou commerciale ou de réseau de communication comme les transports en commun, par exemple. On est à 20 %. On a assez peu de décharges et de chantiers, on est à 1 %. En espaces verts artificialisés non agricoles, comme le Jardin des Perspectives c'est 5 %. La terre arable 23 %. Ce sont généralement les

zones agricoles. Les prairies 11 %. Ce sont généralement les zones naturelles et les forêts en zones naturelles, également 3 %. Et le reste est insignifiant puisqu'on n'a pas d'eau, on n'a pas la mer à côté. Tout cela fait 968 hectares. Enfin, vous retrouvez sur l'environnement, la trame verte et bleue. Vous voyez que tout le sud de la métropole lilloise est protégé puisque ce sont des ZNIEFF, des Zones naturelles protégées, avec notamment toute la vallée de la Marque qui entre en Zone naturelle protégée. Vous avez là les zones de PPRI, donc les zones soumises à des aléas forts, moyens ou faibles. Les aléas aux forces, plus c'est bleu foncé, plus c'est fort.

Mais il suffit d'aller là quand il y a de grosses pluies pour voir que c'est inondé. C'est toutes les zones à côté de l'étang de pêche essentiellement, ou à la limite de Villeneuve-d'Ascq, le long du M6. Ici, vous avez la carte de Hem dans laquelle nous vous avons indiqué les friches qui ont déjà été traitées. À Hem, il ne reste quasiment plus de friches. Il reste celle qui est le long de la voie rapide du M6, qui était l'ancien Buffalo Grill. Il reste celle qui est l'ancien site des anciens ateliers municipaux en centre-ville. On a les friches qui se trouvent à côté du garage Citroën. C'est pour ça qu'on a fait un périmètre, que nous avons voté à l'instant, d'attentes et d'aménagement pour travailler également sur ce site. Je pense que c'est tout. Toutes les autres friches ont été traitées. Hempempont, Meillassoux, SIH est resté un bâtiment économique. D'ailleurs, il y a beaucoup plus d'emplois qu'au moment où c'était SIH. La plupart des autres ont été traitées en habitat et il y en a encore une qui n'a pas encore traitée, c'est Okaïdi, mais qui est en cours de traitement puisque la métropole lilloise a validé le projet de renouvellement urbain et va démarrer les travaux vraisemblablement dans les mois qui viennent. En tout cas, dans les procédures d'appels d'offres et d'urbanisation dans les appels d'offres, c'est la friche la plus importante qu'on avait, mais qui est en cours d'urbanisation.

La métropole lilloise nous a demandé de nous positionner sur un certain nombre d'éléments, à la fois pour la MEL et pour la ville. Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme ? Quelles réponses coordonnées pour répondre à nos besoins ? Quels aménagements privilégier dans les quartiers autour des arrêts et des axes de transports en commun ? Quelles sont les conditions d'aménagement imposées pour utiliser ce potentiel ? Quels objectifs en matière de réduction d'artificialisation des sols en renouvellement urbain ou en extension ? Fixe-t-on des objectifs de densité dans les secteurs les mieux desservis en transports collectifs et en service en équipements du quotidien ? Quelles sont les conditions de densité acceptable et heureuse sur notre territoire ? Quels services du quotidien doivent être garantis à proximité des centres de vie ? Comment le garantir ? Faut-il définir une stratégie de compensation entre la renaturation des zones les plus urbaines et la réponse aux besoins des extensions les mieux placées ? Quelle stratégie pour les ouvertures à l'urbanisation, critères d'ouverture, priorisation des besoins et compensation ? En économie, quelles priorités pour la régulation pour le marché tertiaire ? Comment accompagner l'économie circulaire qui, je vous le rappelle, est quand même assez industrielle ? Quel devenir pour les pôles commerciaux mono fonctionnels d'agglomérations ? Quelle place donne-t-on aux activités industrielles, en particulier aux activités industrielles en ville et enfin, sur des points particuliers qui peuvent tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de la préservation du cadre de vie, quelle évolution apporter aux constructions et aux opérations pour améliorer le confort au quotidien du cadre de vie ? Quelle orientation se donner pour faire une plus grande place à la nature dans la métropole ? Comment accélérer la transformation énergétique du territoire au regard des effets révélés par la crise ? Et quelles orientations complémentaires pour mieux garantir l'accès à une eau potable de qualité en quantité suffisante ? Comment accompagner la mise en œuvre de la démarche de gardienne de l'eau ?

J'en ai terminé avec les présentations. Je pense que c'était quand même intéressant de le voir, même si on l'a déjà vu à la commission spéciale qui était ouverte à tous. Vous avez sûrement redécouvert des choses. Le document que vous avez eu avec le conseil municipal sera complété par d'autres éléments que nous vous ferons bien sûr parvenir pour que vous puissiez avoir les éléments et vous faire une petite idée de l'évolution de la ville. Voilà, qui demande la parole pour ce débat ? Monsieur SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Bien sûr, c'est sur le logement, notamment le logement social et particulièrement l'habitat, un enjeu social majeur identifié depuis plusieurs années au sein de la Métropole européenne de Lille. Le plan local de l'habitat en cours de révision estime ainsi à 62 000 le nombre de logements nécessaires dans les dix années à venir pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Une véritable tension existe sur le logement au sein de la Métropole européenne, de Lille comme sur le territoire de la ville de Hem, qui fait face à de nombreuses demandes de logements, que ce soit en logement social ou

en primo accession. Pour apaiser cette tension, il sera donc nécessaire de compléter l'offre à l'échelle de la Métropole européenne de Lille et à l'échelle du territoire communal. Compléter l'offre et diversifier l'offre de logements pour que les familles et les personnes isolées et les personnes âgées trouvent des solutions adaptées à l'étape de leur parcours de vie. C'est tout l'enjeu de maintenir un niveau de construction suffisamment dynamique pour maintenir le niveau de population et des services qui permettent de bénéficier d'une vraie qualité de vie et du maintien des services. Cette offre de logement complémentaire doit rester compatible avec notre objectif de conserver une ville à taille humaine, dont la démographie ne dépassera pas 20 000 habitants. Les études montrent, vous l'avez dit, monsieur le maire, qu'il faudra au moins construire 50 logements par an pour maintenir la population à son niveau actuel et pouvoir garder l'offre de service public tant scolaire que commerciale que nous connaissons aujourd'hui. En outre, un habitat de qualité est nécessaire tant pour des raisons d'épanouissement des familles que pour répondre aux enjeux de la transition climatique. La qualité doit être accessible à tous, en particulier aux familles modestes.

Les logements : quand on parle d'une offre diversifiée, il faut entendre tant le type de logement individuel ou collectif que le statut locatif ou de propriété. Les logements doivent être adaptés aux caractéristiques des personnes et des ménages qui les occupent. Suffisamment différenciés pour répondre à la diversité des typologies des familles, construits avec des matériaux durables et recyclables. La ville de Hem devra s'attacher à mettre sur le marché de plus petits logements afin de rééquilibrer notre offre et permettre un meilleur parcours résidentiel en libérant les grands logements sous-occupés.

Par ailleurs, la ville de Hem est attachée à un urbanisme à échelle humaine qui privilégie l'intégration des opérations d'aménagement à leur environnement urbain, naturel et paysager. À l'heure de la redéfinition du plan local de l'habitat, il est essentiel de réaffirmer le poids et le rôle de la commune dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat en pleine concertation avec la Métropole européenne de Lille. Il est indispensable de diversifier l'offre de logements dans les territoires, de répondre aux attentes exprimées aux différents âges de la vie, d'assurer la mixité sociale à l'échelle métropolitaine et de rétablir la fluidité du parcours résidentiel avec des typologies adaptées. La diversité des typologies doit s'appréhender tant à l'échelle de la ville que d'un quartier. La rénovation urbaine doit y concourir grandement. Un meilleur partage de l'effort de construction de logements sociaux doit être poursuivi sur le territoire métropolitain en prenant davantage en compte la charge sociale existante dans les villes qui accueillent déjà un nombre important de logements sociaux. Le projet d'aménagement et de développement durable doit traduire la nécessité de construire des logements là où existent les services et les équipements susceptibles de répondre aux besoins quotidiens de la population afin de limiter l'émiettement urbain dans les communes de la périphérie.

Nous sommes convaincus que la dynamique de la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville doit être soutenue afin d'améliorer significativement les conditions de vie de leurs habitants, souvent parmi les plus fragiles de la Métropole. Autrement dit, nous devons demeurer attentifs et vigilants à ce que ce ne soit pas toujours le même parc social existant qui soit obligatoirement ciblé pour satisfaire les demandes prioritaires des ménages nombreux, à faibles ressources et de grande taille. Nous portons une très grande vigilance sur le peuplement et nous sommes attentifs aux grands principes de rééquilibrage territorial prônés jusqu'à présent, et à juste titre, par la Métropole européenne de Lille. Malgré un prix foncier élevé tel que l'offre nouvelle ne permet pas la production de logements de grande typologie à bas niveaux de loyers, il est plus qu'impérieux que dans le PLU3 émerge la nécessité d'accompagner la production de logements hors QPV et d'intégrer des produits de grande typologie. Merci de votre attention.

Mme Blandine LEPLAT : Moi, je vais rebondir un peu sur ce que vient de dire Philippe sur les logements. Cette pandémie, qui nous touche depuis de nombreux mois, a redonné un intérêt des habitants pour les villes moyennes comme la nôtre. D'ailleurs, on peut constater que la MEL est plutôt une métropole de villes petites ou moyennes, en dehors des villes centres que sont Lille, Roubaix, Tourcoing ou Villeneuve-d'Ascq. Ces villes moyennes se révèlent attractives en raison de la qualité de la vie. La presse en parlait cette semaine d'un point de vue immobilier. Donc, je souhaiterais, nous souhaiterions, que le pacte place vraiment la qualité de vie des métropolitains parmi les enjeux prioritaires. Cela suppose non seulement un développement de la métropole équilibré, un développement avec une densification maîtrisée, territorialisée et respectueuse du cadre de vie et qui

réponde à la demande de logement et de mixité sociale. Cette attention à la qualité de ville passe par la nécessité de pouvoir accéder à des logements de qualité, aussi bien au niveau des matériaux utilisés qu'au niveau des performances énergétiques comme l'isolation. Aussi au niveau de la taille des pièces à vivre, de l'adéquation de l'offre à la composition de la famille et de la faculté à trouver à proximité du logement, des espaces de respiration et des services de proximité.

De plus, afin de faciliter le bien vivre au quotidien, il faut prévoir des constructions de logements qui intégreront systématiquement un accès à des espaces extérieurs comme des jardins individuels ou partagés, des balcons ou des terrasses, de manière que chacun puisse vivre son logement de manière apaisée. Enfin, la qualité de vie s'illustre aussi à travers les diverses solutions de mobilité, nous en parlerons tout à l'heure, mais aussi en accentuant le développement des mobilités douces et des transports en commun comme alternatives à l'utilisation de la voiture. Sans oublier, bien sûr, l'incitation à développer le covoiturage ou l'autopartage. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole ? Saïd LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Je veux quand même parler de l'économie, monsieur le maire. On vient de souligner l'importance de l'économie sur une commune en particulier pendant cette pandémie. L'intérêt qu'ont eu les gens à revenir sur les commerces de proximité. À ce niveau, je pense qu'il doit y avoir une réflexion métropolitaine pour le développer. Une des problématiques que nous avons sur la commune de Hem, et certainement sur d'autres communes, est liée à la souplesse du changement de destination de l'immobilier vers le commerce qui, aujourd'hui, est pour ainsi dire impossible. Chaque fois, on nous demande de construire des parkings. Même avec ça, on n'a pas l'autorisation. Donc, c'est la première partie. C'est plutôt en direction des commerces de proximité qu'il faut développer et demander à la métropole d'avoir une souplesse dans les permis de construire et les changements de destination.

Deuxième chose, une autre dimension, pour tous ceux qui ont aujourd'hui décidé de faire du télétravail, la nécessité d'avoir des locaux adaptés tels que le coworking ou les tiers lieux, qui peuvent aussi être imaginés dans le cadre du développement de la métropole. Ensuite, l'industrialisation. L'État a fait part de son souhait de réindustrialiser, puisqu'une partie des industries sont parties à l'extérieur. J'insiste là-dessus parce qu'on est très portés, sur notre commune, sur tout ce qui est apprentissage pour nos jeunes. Aujourd'hui, en termes d'industrie, on n'a plus grand-chose. Donc, sur ce sujet-là, et avec naturellement la prise en compte de l'environnement, la prise en compte aussi des transports puisqu'on a évoqué plusieurs fois le transport. Le transport est important aujourd'hui. Sur notre commune, l'une de nos zones, qui est la zone d'activité qui se trouve du côté de Mondial Relay, est très mal desservie et une partie des entreprises de haut niveau, des ingénieurs, aujourd'hui cherchent à avoir des moyens de locomotion souples avec des transports qui sont adaptés à leurs horaires. Donc voilà, il y a ces trois domaines qui ont fait qu'aujourd'hui, la place de l'économie est aussi importante, même si on doit prendre en compte aussi l'environnement. Il faut prendre aussi en compte les générations à venir et qui ont besoin aussi de pouvoir travailler.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci, alors ce débat est important puisqu'il va dessiner la MEL à l'horizon 2030 quand même, et de là va découler les PLU. En tout cas, le PLU va devoir se conformer à tout ce qu'on va mettre dans ce pacte : déplacement ; emploi ; développement économique ; habitat ; environnement, les grandes thématiques de ce projet qui concernent notre vie quotidienne et nos modes de vie dans la métropole. Il nous tourne vers l'avenir. Alors, pour moi, c'est : biodiversité ; climat ; santé environnementale ; justice sociale ; droit à un environnement sain ou droit d'accéder à des espaces verts devront impérativement être les grands gagnants. Mais c'est aussi le sens de vos propos, de ce que j'entends pour l'instant, de façon transversale et cohérente. L'écologie, ça doit être le fil conducteur de l'évolution de nos modes de vie, de nos manières d'habiter, de nous déplacer, de travailler et de consommer.

Concrètement, on doit pouvoir répondre aux besoins des populations tout en respectant les cycles naturels, faire face aux défis climatiques, au défi biodiversité, protéger la santé des habitants, renforcer notre capacité à nous adapter aux aléas naturels et faire de la préservation du vivant un formidable atout du bien-vivre ensemble. Ce plan, il doit répondre aux besoins actuels des populations sans nuire aux générations futures. Ce que Saïd vient de dire, on le partage, mais peut-être pas de la même manière. À l'heure où les autorités environnementales et les ONG alertent sur les manques des études d'impact, sur

la dette écologique qui se creuse toujours plus, notre responsabilité est grande. Nous avons la responsabilité de porter une ambition métropolitaine en faveur de l'intérêt général, c'est-à-dire construire au plus vite un territoire post-carbone, organiser un territoire en transition vers un modèle de développement plus économe en consommation de terres agricoles, plus sobre dans la gestion de ses ressources, plus autonome en énergie et soucieux des solidarités et du bien-être des habitants. Le « zéro artificialisation nette », les limites à l'extension urbaine sont attendues dans notre métropole. Nous devons poser les balises pour emprunter ce chemin. Avec pas moins de 985 hectares d'extension, alors que les études nous révèlent que la MEL ne parvient pas à jouer son rôle de locomotive du développement de la région. La périurbanisation, elle, reste une réalité fort peu compatible avec tous les objectifs affichés revus avant : biodiversité, climat, etc. Le risque aussi, mais c'est sous-jacent dans toutes les discussions, c'est d'omettre ce qui fait l'intérêt général métropolitain en écartant un sujet plus que sensible qu'est la densité. Elle est nécessaire, mais rejetée, elle est souvent insuffisante et parfois excessive. Je suis pour une densité soutenable, vous l'êtes aussi. On a échangé pendant la commission tous ensemble et pourquoi cette densité soutenable ?

Pour notre environnement et pour la qualité de vie des habitants. On est une ville à taille moyenne. Ça a été dit. On a envie de le rester et je pense que c'est un choix partagé par tous autour de la table. Alors, la recherche de densité soutenable ne doit pas servir d'alibi à la destruction d'espèces ou à la construction à tout va. J'ai vu aussi la volonté de densifier ou de reconquérir certains espaces encore laissés libres, les quelques friches qu'il y a. Peut-être qu'avec ça, on arrivera à maintenir les 50 logements par an ou de faire autrement dans la continuité de sa politique de mobilité et sa politique climat d'énergie. La MEL doit aussi intensifier ses efforts pour réduire durablement les émissions de CO2 et lutter contre les nuisances atmosphériques et sonores. C'est par exemple, et cela a été souligné, la performance et les économies d'énergie dans les logements. C'est développer des énergies renouvelables avec des équipements photovoltaïques sur les toits ou l'extension des réseaux de chaleur, mais on en avait parlé aussi à la commission. Vous l'aviez souligné partout où c'est possible. Une des solutions, c'est aussi de penser l'urbanisme durable qui doit faire rapprocher les lieux de vie, de travail et les équipements de loisirs pour réduire les déplacements. Bien évidemment, l'urbanisme durable s'accompagne d'un bouquet de services, des transports alternatifs à la voiture individuelle et notamment à l'autosolisme.

Et ça doit être encore amélioré. Ça s'appuie sur l'extension du réseau des transports collectifs, un meilleur maillage des transports en commun, cyclables, pour favoriser des déplacements continus et sécuriser à vélo à l'échelle de la métropole. Le renforcement des espaces piétons, on l'oublie souvent, mais c'est aussi un moyen de déplacement, notamment quand tout est à proximité. Il y a des ambitions concrètes que j'aimerais aussi porter, voir un peu plus. Ça a été plus ou moins évoqué, mais la MEL doit faire le choix du commerce et des circuits de proximité, ce qui répond à une demande de plus en plus forte des consommateurs, qui sont des consomm'acteurs. En décidant de stopper la construction de grands centres commerciaux et de grandes surfaces commerciales en périphérie des pôles urbains ou en incitant à l'installation de jeunes maraîchers sur des zones agricoles ou exploitées comme telles quand elles ne le sont pas reconnues. Ça a été dit aussi, les nouvelles formes urbaines qui privilégient finalement une ville plus sobre en conciliant des identités patrimoniales diverses, finalement, qui sont existantes.

Mais c'est travailler des quartiers où on relègue la voiture au second plan, où on y circule à vélo et à pied. Ce sont des formes d'habitat qui favorisent la mixité. Mais Philippe SIBILLE l'a aussi dit tout à l'heure, la mixité dans toute sa diversité de typologies de logements, de publics accueillis au sein d'un même quartier, qui ne fasse plus la part belle aussi aux grandes maisons individuelles sont consommatrices de foncier qui obligent à l'extension. Ce que souhaitent les Hémois, mais ça a déjà été dit aussi autour de la table, c'est une ville rassemblée, partagée, des courtes distances et c'est une ville plus sobre et exemplaire, une ville plus solidaire. Et c'est tout pour le moment.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole ? Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Ce débat, c'est l'occasion ce soir de répondre à une question qui est à la fois simple et complexe. Comment aménager intelligemment notre territoire dans les années à venir pour répondre au développement de notre métropole et de ses habitants, tout en intégrant les enjeux liés au réchauffement climatique et à la préservation des ressources, ça peut paraître être un jeu d'équilibriste à première vue, parce qu'il y a des enjeux qui peuvent paraître contradictoires ? Et vous l'avez dit vous-même.

Mais c'est en réfléchissant vraiment de manière globale et coordonnée à tous les niveaux qu'on pourra trouver le bon équilibre. Et qu'on le veuille ou non, l'urgence climatique nous impose d'agir sans attendre et agir de manière forte en nous dotant d'outils pour concevoir des projets vertueux et pour empêcher les projets susceptibles de détériorer davantage l'environnement ou la santé des habitants. Alors, on partage, nous partageons toutes les grandes orientations qui ont été proposées dans la délibération, tout ce qui a été dit ce soir, tout ce qui vient d'être dit par Karima Chouïa. La production d'une offre de logements diversifiée de qualité, la limitation de l'étalement urbain, l'intensification du renouvellement urbain, le développement de transports en commun, la préservation des espaces naturels et agricoles, le soutien à l'économie circulaire, etc.

Donc, tout ce qui est décrit dans la délibération, ce sont de belles intentions que nous ne pouvons que partager tous ensemble. Pour autant, lorsqu'il s'agit de décliner les orientations d'aménagement pour Hem, c'est là que nous ne sommes plus en phase. C'est sans doute que les grandes orientations revêtent un caractère trop généraliste, là où nous devrions peut-être être plus prescriptifs si nous souhaitons marquer une rupture dans notre mode de développement. Car Hem doit tenir compte des erreurs du passé qui ont amené les déséquilibres qu'on connaît aujourd'hui et qui ont d'ailleurs été retranscrits dans l'étude de l'Agence d'urbanisme. Une ville essentiellement résidentielle, marquée par une rupture forte entre les différents quartiers et ses populations, une offre de logements pas assez diversifiée, car trop majoritairement composée de maisons individuelles et une offre de logements vieillissante, une dépendance très forte à la voiture et une artificialisation des sols très importante ces dernières années malgré un faible taux de construction et une baisse globale de la population.

Les mesures que vous proposez ne sont pas, pour nous, adaptées aux enjeux actuels et encore moins à ceux de demain. Déjà, sur la mobilité, c’est le point déterminant, la dépendance à la voiture risque de devenir un vrai frein pour l’attractivité de notre ville dans les années futures, notamment avec les lois qui ont être plus exigeantes sur les émissions. Aujourd’hui, 80 % des Hémois prennent leur voiture pour se rendre au travail, les kilomètres d’embouteillages s’allongent, et la majorité des déplacements se fait vers Lille. Vous décrivez le SDIT comme étant la réponse aux problèmes de mobilité des Hémois grâce à l’arrivée d’une ligne de tramway qui reliera Hem à Roubaix et une ligne de bus à haut niveau de services vers Lille. On sait tous, autour de la table, qu’une ligne de bus vers Lille ne sera pas suffisante pour offrir une alternative attractive et crédible à la voiture pour tous ceux qui se déplacent vers Lille aux heures de pointe et qui reviennent le soir.

D’autant plus si cette ligne de bus s’accompagne des travaux de doublement de la M700 qui vont faciliter davantage les déplacements en voiture. Pour nous c’est une grosse erreur d’avoir validé un tracé de tram qui ne relie pas Hem à la station de métro de Villeneuve d’Ascq, on l’a déjà dit. Je vous ai entendu dire que c’est la MEL qui refusait de poursuivre ce tracé de métro. Mais la MEL travaille sur le tracé qui a été validé unanimement par tous les maires du territoire. Vous auriez dû davantage vous battre pour cela ce qui aurait permis de mieux répondre aux besoins des Hémois et d’agir significativement sur la qualité de l’air.

Sur l’habitat : il est pour nous inconcevable de poursuivre des objectifs de développement durable et de maintenir le projet d’urbanisation de La Tribonnerie 2. Pour nous, c'est un contre sens. L'urbanisation des terres naturelles et agricoles ne devrait intervenir qu'en dernier recours et uniquement en recherchant des compensations foncières dans le respect de l'objectif de zéro artificialisation nette des sols. Elle devrait également se limiter aux secteurs qui sont accessibles en transports en commun pour ne pas aggraver la saturation des réseaux routiers. Et La Tribonnerie 2 ne répond pas à ces conditions. Pour accueillir de nouveaux ménages hémois sur sa commune, Hem doit favoriser le parcours résidentiel et notamment diversifier son offre de logements avec des petites typologies, ce qui manque actuellement pour notre ville. Cela permettrait de libérer les maisons individuelles qui sont sous-occupées et peut-être ne pas être obligé de sacrifier nos terres agricoles parce que le besoin en logements collectifs consomme beaucoup moins de fonciers. Enfin, le vieillissement du parc de logements doit nous conduire à mettre en place des opérations de rénovation des logements anciens et viser des objectifs de performance énergétique plus ambitieux.

Sur la qualité de vie, la préservation des terres agricoles de La Tribonnerie pourrait nous permettre de réfléchir à un projet pour développer les circuits courts et la ressource alimentaire locale, comme vous en formulez le vœu pour notre territoire. Et j'ai noté aussi que nous avions une volonté partagée de répondre à l'aspiration des citoyens pour disposer près de chez eux d'espaces verts ou paysagers qui

rendent la ville plus respirable. Donc, les documents d'urbanisme pourraient prévoir des zones spécifiques pour les secteurs qui sont trop denses ou en déficit d'espaces verts. Ça permettrait d'y réaliser une veille foncière et d'anticiper des mutations pour faire dé-densifier des secteurs et proposer des espaces de respiration à ses riverains. À Hem, par exemple, ça aurait permis de réfléchir avec les habitants à la création d'un espace vert sur la friche de l'ancien centre social, rue Laennec, que les habitants réclamaient. Mais vous avez choisi d'accompagner le projet de construction de Vilogia. Voilà pourquoi, même si nous semblons tous en phase sur une majorité du discours, nous ne partageons pas les choix d'aménagement qui sont proposés dans notre ville et qui s'inscrivent dans la continuité des décisions qui sont prises depuis vingt ans.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut s'exprimer ? Barbara, peut-être sur la mobilité, après Laurent PASTOUR.

Mme Barbara RUBIO-COQUEMPOT : Alors, nous aussi on pense qu'il faut absolument intégrer une pluralité des modes de déplacement complémentaires les uns aux autres. La complémentarité, c'est quoi ? C'est utiliser sa voiture, le bus, demain le tramway pour des trajets domicile-travail en dehors de la commune. C'est aussi pratiquer la marche à pied, prendre son vélo pour des trajets intramuros. C'est tout le sens du plan vélo qu'on verra tout à l'heure lors de notre conseil municipal. Il est clair qu'une place accrue doit être accordée aux mobilités douces pour répondre aux enjeux climatiques et de santé et du respect du plan climat air-énergie de la métropole. Les futures opérations d'aménagement doivent donc impérativement inclure la desserte par les transports en commun et les voies pour les cyclistes. La métropole doit s'attacher à réaliser la continuité cyclable entre les communes de son ressort et supprimer les points durs en aménageant les franchissements sécurisés des voies rapides ou dangereuses. L'organisation du réseau de transport en commun doit permettre de se déplacer rapidement d'un point à l'autre. Elle doit être encourageante pour n'utiliser sa voiture qu'à titre exceptionnel. Demain, si nous voulons agir en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en effet, les métropolitains, et en particulier les Hémois, doivent pouvoir se rendre aisément en transports en commun aux hôpitaux, aux universités, aux services éducatifs et sportifs et culturels.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci qui veut prendre la parole ?

M. Laurent PASTOUR : Comme on a pu le voir, Hem est en déficit au niveau de construction de logements. On était vraiment tout à gauche du graphe. Si on raisonne de façon un peu plus élargie que la ville de Hem, on s'aperçoit que les villages aux alentours créent des lotissements, ce qui, pour moi, est un peu une aberration puisqu'il y a des créations de lotissements là où il n'y a pas d'infrastructures. Et je pense qu'avant de créer des lotissements en pleine campagne et dans les villages, il serait peut-être bien de créer les logements là où il y a les infrastructures, les services, les écoles, les clubs de sport, les terrains de sport plutôt que d'aller construire des lotissements dans des villages. Et puis, après de se dire dans les villages, on a du monde qui arrive et on n'a pas les équipements. Comment on fait ? C'est le premier constat.

Deuxième constat : j'entends bien, madame LOUCHART, que vous êtes contre le projet de La Tribonnerie, mais à partir du moment où on doit construire 50 logements par an sur le PADD, dites-moi où on les construit puisque la seule zone aujourd'hui fléchée depuis des années pour permettre un certain nombre de constructions en plein cœur d'une ville qui a tous les services, tous les équipements, toutes les écoles, toutes les classes déjà créées. Dites-moi où on construit les 50 logements par an puisqu'aujourd'hui, il ne reste que cette zone-là, puisque les friches industrielles ont toutes été résorbées. Il n'en reste que deux : la Cantoria, et puis, à côté de la résidence des Aulnes sur lequel on est en train de travailler. Mais ce n'est pas avec ces deux friches qu'on va créer les 50 logements par an. C'est bien de dire non, mais dites-moi où on construit ces logements dans le futur puisqu'on a un réel déficit.

M. Pascal NYS : Deux propos si vous voulez bien, monsieur le maire. Le premier pour compléter éventuellement ce que disait Saïd tout à l'heure. On n'a quasiment plus de friches industrielles, elles ont toutes été résorbées. On n'a plus de terrain pour le développement économique. Donc, excepté un changement de destination d'une entreprise existante. Kiabi est installé en bureau. À mon avis, c'est quand même que pour faire du bureau. La difficulté à faire de l'entrepôt, ce n'est peut-être pas non plus notre volonté d'avoir un nouvel entrepôt, mais accepter d'avoir un entrepôt qui, demain, devient autre chose, qui accepte de devenir une industrie. On est quand même excessivement bloqué 1) par les terrains, et 2) parce que nos zones aujourd'hui sont quand même bien pourvues d'entreprises. La

deuxième chose concernant le SDIT, madame LOUCHART, je ne vais pas forcément faire de ping-pong. Mais d'abord, le tramway, ce n'est pas Hem-Roubaix, c'est un tramway qui va partir de Neuville en Ferrain et qui va relier Hem. Notre volonté, forcément, lorsqu'on avait présenté le projet, c'était de le prolonger jusque Villeneuve d'Ascq. Vous imaginez bien les élus villeneuvois qui étaient tout à fait d'accord. La seule chose, c'est qu'il y a un certain nombre de normes en ce qui concerne les stations et que le tramway doit traverser des zones d'habitation. Il y a quand même peu d'habitations, malheureusement ou heureusement, entre Hem, là où le tramway va arriver et puis les Prés. La liaison sera à mon sens très compliquée à obtenir de la part de la MEL, même si forcément, c'est notre volonté. Le doublement du CD 700, ça paraissait évident qu'on l'avait fait pour obtenir un transport doux, ça paraît tellement évident, mais manifestement, la MEL ne l'entend pas de cette oreille et je ne pense pas qu'elle ait réellement changé d'avis entre temps.

Mme Karima CHOUIA : juste pour faire un tac au tac avec monsieur PASTOUR, mais il y a peut-être des possibilités quand même. Il y a le terrain qui, à côté de Damart, plutôt en face de la poste, juste derrière. Ça peut servir pour faire des logements. Et puis, il y a la démarche Bimby, qui peut être aussi proposée à l'échelle de la ville, de la métropole, donc des grands terrains fonciers. On peut proposer quand les propriétaires ont envie de séparer leurs terrains, de construire sur leurs parcelles, de revendre pour qu'une maison soit construite, pourquoi pas ? C'est aussi une manière de densifier dans la ville.

M. Laurent PASTOUR : Vous parlez du terrain Damart, mais il est vendu pour un projet immobilier. Damart a vendu son terrain. Donc les logements vont être faits sur ce terrain. Il n'y a plus de possibilités de le faire. Il va être construit. Sur la division parcellaire, je veux bien, mais les seuls endroits où on a de grands terrains sur Hem, ce sont des endroits comme Beaumont, la Tribonnerie ou autres qui sont des endroits avec des parcs magnifiques, avec des arbres presque centenaires. Tout le monde sait que, quand on divise un grand terrain dans ces endroits-là, on abat tous les beaux arbres et tous les beaux sujets pour pouvoir faire une deuxième maison. C'est pour ça qu'il y a quelques années, on avait pris un sursis à statuer sur ces deux sites pour justement éviter la division de terrain et éviter ce qui s'est passé, entre autres à Croix, au niveau de Beaumont où de belles propriétés naturelles ont été complètement divisées avec une concentration d'habitat à cet endroit-là, ce qui est extrêmement dommage par rapport à la qualité environnementale de ce site. Donc, personnellement, je ne suis pas tout à fait favorable sur les divisions des grands terrains. Aujourd'hui, il va y en avoir au-delà de la rue de Gaulle qui va être divisée et sur lequel il va y avoir à peu près une trentaine d'arbres qui vont être abattus et sur lequel on ne peut rien faire.

Mme Karima CHOUIA : On peut dresser des listes d'arbres remarquables, à l'échelle de la commune. Ça permet de les préserver. Après, on parlait de propriétaires parfois pauvres ou qui le deviennent. Vendre un terrain quand on est aussi âgé, qu'on ne sait plus l'entretenir. Ce sont aussi des solutions. Ça permet aussi de vivre un peu mieux, d'envisager d'autres choses. Je ne suis pas non plus pour l'abattage des arbres, bien évidemment. Sauf que sur certaines parcelles, ça peut être une possibilité, une option. Et je pense qu'il ne faut pas avoir un regard complètement fermé. Se dire qu'on ne va pas le faire parce que ça peut créer ça. C'est aussi à étudier en fonction des demandes, en fonction des besoins et en lien avec une liste d'arbres remarquables qu'on pourrait faire à l'échelle de la ville et de voir là où c'est possible. On peut aussi imposer des choses dans les permis que l'on donne ou pas, mais c'est une des possibilités à l'échelle de Hem comme à l'échelle de toute la métropole.

M. Pascal NYS : La marge, ça se fait boulevard Clémenceau. Les bouts de terrain, ils ont fait rue de Beaumont quelques maisons, etc. Ça se fait, mais c'est vrai que ce n'est pas systématique. Après, je pense que les secteurs qu'on a votés en sauvegarde, ce que vous disait monsieur le maire tout à l'heure, à savoir le secteur du garage Citroën et ensuite du côté du commissariat de police. Je pense que ça fait partie de ces zones. Mais ce sont des opérations de très, très long terme. On ne va pas mettre dehors les gens, ce n'est pas notre façon de faire. Donc, il faut attendre progressivement que les gens vendent leur maison. Ça fait partie des opérations qui seront très, très longues, mais il y a plein de communes qui ont fait exactement la même chose.

Mme Anne DASSONVILLE : pour reparler de ce PADD sur le territoire de la métropole, je constate avec plaisir qu'en fait on est assez d'accord tous sur les grands axes. J'ai beaucoup apprécié notamment ton discours Karima, parce que je le rejoins complètement et je pense que les questions qui ont été posées sur les orientations pour donner une plus grande place à la nature, sur les évolutions des constructions, etc. Tous les axes de travail, on en a déjà pas mal en place à Hem, sont les bons axes de travail et

rejoignent complètement le travail sur le PADD. Pour la Tribonnerie, on en a parlé plusieurs fois, c'est un terrain au PLU depuis longtemps. Un terrain à urbaniser et c'est un terrain. C'est le dernier terrain qui reste en centre-ville sur lequel on peut encore construire.

Sans compter qu'on ne va pas que construire sur ce terrain. Il y a globalement les trois cinquièmes de ce terrain qui seront destinés à rester en zone certes artificialisées, puisque modifiées, mais néanmoins naturelles. Voire ça va améliorer le sol qui, pour l'instant, est extrêmement pauvre, parce que cultiver à l'ancienne avec énormément de pesticides, sur ce terrain, c'est mort, il n'y a plus de vie dans ce terrain. Donc on ne peut que l'améliorer, justement en ramenant et des arbres et une gestion de l'eau à cet endroit-là qui serait une bonne chose. Pour les habitats, je pense que tout a été dit. On est d'accord sur le fait qu'il va falloir répartir et avoir plus d'habitats, plus petits, tous les habitats qui seront construits sur la ville de Hem et partout dans la métropole, on va insister sur les isolations thermiques, sur le fait que ce ne soient plus des passoires thermiques. On a constaté en regardant tout à l'heure les chiffres que l'habitat sur Hem est majoritairement entre 1950 et 1980. On s'en moquait à l'époque des enveloppes thermiques et donc toutes ces maisons-là, elles sont actuellement vieillissantes, des passoires, et avec des émissions de gaz à effet de serre. Et on est en train de renouveler. On aide les Hémois d'ailleurs à le faire. Toutes ces isolations. Au fur et à mesure qu'on renouvellera l'habitat avec un habitat qui sera durable, propre et en bas carbone, on améliorera tout le parc et on émettra moins de gaz à effet de serre aussi. Merci de ces interventions de qualité parce que je pense que globalement, sur les grands axes, en fait, on est d'accord.

M. Jacques DUPONT : Je trouve aussi qu'on est assez d'accord, mais il y a un point quand même qui est important, c'est que, à chaque fois que tu prends la parole, Anne, sur la Tribonnerie, tu tiens compte de projets et tu rappelles que le projet avait 20 ans et il faut bien mettre dans la perspective que les ODT actuels qu'on a respectés sont complètement différents de ceux d'il y a 20 ans. Et c'est la raison pour laquelle le projet n'est plus viable aujourd'hui, alors qu'il l'était, alors qu'il était envisageable il y a 20 ans, les objectifs de développement durable.

Mme Anne DASSONVILLE : Une chose au sujet de l'habitat que je voulais dire, on n'en a pas parlé tout à l'heure, mais je pense qu'au niveau métropolitain, il y a quelque chose qu'il faut prendre en compte, c'est renouveler la destination des habitats. Parce que la crise sanitaire nous l'a bien montré, on a actuellement énormément de locaux qui sont des bureaux, des entreprises. Et la crise sanitaire a montré que le télétravail était passé par là. Il y a de plus en plus de gens qui vont rester chez eux pour travailler, qui vont s'organiser autrement. Il y aura par exemple les locaux de Kiabi qui vont déménager. Il va falloir penser aussi dans ce PADD à pouvoir changer la destination des habitats de façon à récupérer des murs sans devoir construire ailleurs.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, je pense que tout le monde s'est exprimé. Je vais essayer de synthétiser un peu le sujet. Je lisais à l'instant un document qui vient du Premier ministre il y a à peine quelques jours. Je vais vous dire simplement un passage parce que c'est assez amusant. « Ainsi, ce sont bien les logements collectifs en zones tendues qui semblent connaître une crise structurelle, alors même qu'ils sont indispensables pour répondre aux besoins. Les projets de construction de logements neufs, en particulier de logements collectifs, sont de moins en moins bien acceptés par les riverains ou les élus. Les projets autorisés présentent souvent une constructibilité inférieure à celle autorisée par le PLU et certains maires envisagent l'ajournement de tout projet de construction ».

C'est justement le problème qu'on a, c'est qu'aujourd'hui, on a énormément de gens qui sont mal logés, voire pas logés du tout. À Hem ou ailleurs. On a un besoin de logements extrêmement importants. Et aujourd'hui, en vous entendant les uns et les autres, on a un peu de mal à parler construction. On va diviser les terrains, certes, on va faire combien, dix logements, on va faire les friches industrielles ? On n'en a plus. Mais c'est un peu vrai partout. Et donc, le vrai problème qu'on a, c'est qu'aujourd'hui, la crise du logement ne risque pas de s'arrêter. Je suis un humaniste. Je pense qu'il faut d'abord, comme Philippe, s'assurer que les habitants, si on peut encore les appeler comme ça vu qu'ils n'ont pas de logement. Mais s'assurer que les gens aient un logement. Après qu'on le fasse le plus économique possible, le plus au respect de l'environnement, le plus avec le développement durable, le plus avec des transports en commun, le plus avec des possibilités de vélos, piétons, etc. J'en suis d'accord, mais qu'on commence déjà par répondre à ceux qui en ont le plus besoin.

Quand je vous entends, madame LOUCHART, monsieur DUPONT un peu moins, madame, il ne faut rien faire à personne. Mais qu'est-ce que vous faites pour ces gens ? Vous faites partie des bobos, de ceux qui disent « Moi, je suis dans un beau terrain, j'ai une maison avec un jardin et les autres, je n'en ai rien à secouer ». Voilà, c'est ce que j'ai compris, moi. Donc je pense qu'à un moment donné, il faut quand même remettre le mouton ou le curé au milieu de son église. L'église au milieu du village. Alors après, on peut discuter de la densité.

M. Jacques DUPONT : Monsieur VERCAMER, je parle du bien commun. Vous nous attaquez personnellement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Le bien commun. Sauf qu'aujourd'hui, nous, on est dans le territoire roubaisien. Il y a plein de Roubaisiens qui n'ont pas de boulot et qui n'ont pas d'emploi et qui n'ont pas de logement. Et c'est vrai à Hem aussi, madame LOUCHART n'arrête pas de rappeler qu'on a des problèmes de gens en difficulté. Elle n'arrête pas de le répéter encore.

M. Jacques DUPONT : Ça ne me laisse pas indifférent.

M. Francis VERCAMER, Maire : je ne vous ai pas interrompu, monsieur DUPONT, je ne vous ai pas interrompu, soyez respectueux.

M. Jacques DUPONT : Vous prenez la parole à la fin. Vous nous insultez.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est comme ça.

M. Jacques DUPONT : Et après, je n'ai plus le droit de répondre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, c'est comme ça. Je vous laisserai parler autant de fois que vous voulez. Vous n'avez pas pris la parole, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse, mais ne coupez pas les débat. J'ai le droit de dire ce que je veux. Vous avez dit ce que vous voulez ? Voilà, c'est ça le débat. Donc laissez-moi développer mon argumentation. Donc aujourd'hui, le vrai problème, c'est qu'on n'a plus de solidarité dans la bouche. Je n'ai pas entendu chez vous, une seule fois, si madame CHOUIA, je me souviens, qui a dit « solidarité » à un moment, elle a terminé d'ailleurs par le vivre solidaire. Commençons déjà par penser qu'il y a des gens qui n'ont pas de logement, qui n'ont pas de cadre de vie intéressant. On sera un peu plus d'accord sur le sujet.

Après, je reviens sur le l'artificialisation des sols. Je vous rappelle la loi sur 2050. Ce n'est pas maintenant. On est en 2021, donc a un peu de temps. Le PLU, on l'estime que sur 10 ans. Je vous rappelle que le POS qui a été voté dans les années 90, je pense, il a fait 20 ans. Je rappelle que le PLU doit prévoir l'aménagement du territoire au moins pour les 10 prochaines années. Ce qui fait pour nous 500 logements. Si on veut simplement maintenir la population et les services. Je ne parle pas d'augmentation, il y a une réponse et le SCoT, je n'étais pas là, je l'ai voté, mais ce n'est pas moi qui l'ai bâti. On en a discuté ici. Je ne suis même pense pas sûr qu'on était d'accord avec, peu importe. Il a été bâti dans les années, sous les années Aubry si je me souviens bien, et qui a été voté sous les années Castelain, prévoit 130 000 logements. C'est comme ça, je n'y peux rien et nous nous devons respecter avec le PLU de la MEL ces orientations qui ont été fixées. Vous nous dites l'ODD, d'abord, c'est le DOO, le Document d'Orientation de la MEL. Il n'est pas obsolète, il a été approuvé l'année dernière par la PLU2.

Je vous ai dit au départ de la discussion que nous ne modifierons pas le PLU3, ni les grandes orientations du PLU2. Pourquoi ? Parce qu'il est déjà conforme à la loi Climat. On a le courrier du préfet. Tout ça a été déjà fixé. Ça doit dépendre du SRADDET. C'est ma délégation à la MEL. Je sais, j'ai déjà vu à la région. Tout le monde est d'accord pour dire que la MEL a déjà, dans son SCoT et dans son PLU déjà respecté la loi Climat. Elle a même été plus loin que la loi Climat. Donc, on est dans les bonnes orientations. Simplement, il faut répondre aux besoins des habitants. Donc on répond aux habitants en ayant un peu de logements. Notre objectif n'est pas de construire 10 000 logements, mais c'est de construire au moins assez de logements, pour qu'on en construise. Je vais vous lire un petit article qui vient de vos amis, puisque c'est le ministère de la Transition écologique qui « met en garde contre la mise en place d'une forme de malthusianisme foncier qui pourrait ralentir la consommation d'espaces par l'urbanisation, mais en accentuant l'émiettement des espaces périurbains ». C'est exactement ce qu'on risque de faire parce que si on ne construit pas Hem, où vont aller les habitants qui sont à loger ? Ils vont aller, si on ne construit pas à la MEL, à l'extérieur de la métropole lilloise.

Et alors là, on aura tout gagné parce que là, on fera vraiment de l'étalement urbain, là on fera vraiment de l'artificialisation des sols. On fera vraiment tout faux contre la lutte contre le climat et donc l'idée qui est portée par les 600 pages du rapport de la Commission européenne que je vous invite à lire et qui a été publié il y a 5-6 ans. Il est très intéressant et il indique clairement qu'il est très important que dans les métropoles européennes, on densifie pour éviter que l'on construise dans les campagnes. Nous sommes la tâche urbaine, on l'a vu sur le plan tout à l'heure et donc il me paraît normal que nous construisions. Et encore, on ne fait pas d'effort, on va faire quand on estime qu'on va faire 300. Allez, on va faire sur la durée du mandat. Je vais vous répondre tout de suite. Les encours de construction sur les 5 prochaines années, c'est 300 à peu près. C'est ce qu'on a évoqué tout à l'heure.

Damart, la Lionderie, des choses qui sont déjà en cours, Dufermont, etc. Même Citroën, si on le faisait. Ça fait 3 ans, je sais, puisqu'on est en train de faire le PLH et donc ça fait à peu près 300 logements. C'est sur les 5 prochaines années. On est à peu près dans les temps, mais au bout des 5 ans, on fait quoi ? On n'a plus de terrain et on fait quoi aux gens qui auront des enfants ? Des gens qui auront envie de cohabiter à Hem ? Comment on fait le parcours résidentiel si on n'a pas de logements libres, on fait comment ? On ne fait pas. Et donc, c'est pour ça que nous proposons de le faire à la Tribonnerie. Je vous rappelle quand même que la Tribonnerie 2, c'était au départ avant que je sois maire 20 hectares d'urbanisation. La première chose que j'ai faite au POS de 2001, j'ai réduit en deux. J'ai supprimé toute la zone qui était au nord pour la laisser en Zone naturelle et là, on est encore en train de réduire parce que de douze hectares, on va passer à 9 et encore on va regarder si on ne peut pas réduire encore un peu pour faire toujours à peu près 300 logements pour être à 33 logements, à peu près, à l'hectare, qui est au-dessus de la moyenne métropolitaine puisque moyenne métropolitaine est à 29,7. Et donc, on va densifier à certains endroits, plutôt dans le bas. Là où il y a du transport en commun qui veut passer parce que madame LOUCHART sait bien qu'on fait passer du transport en commun à la campagne. Mais je vous rappelle quand même les éléments votés à la métropole lilloise. C'est que lorsqu'il y a un arrêt de transports en commun lourd tels que le tram, c'est 50 logements à l'hectare sur un rayon de 500 mètres autour de l'arrêt de bus. C'est une délibération qui a été prise par Vandierendonck, donc sous l'ère de Mauroy ou Aubry, qui est toujours applicable.

Moi, je veux bien qu'on fasse un tramway qui passe à travers la campagne, mais ce n'est pas comme ça qu'on ne va pas urbaniser la campagne. Et je vous rappelle quand même que l'artificialisation des sols, ce sont aussi les espaces de transports en commun. Dernier point sur les sujets. Moi, je pense aussi qu'il est important qu'on densifie un certain nombre de secteurs, le cœur de ville, si on veut que le commerce fonctionne. C'est l'objectif notamment des anciens ateliers municipaux. Travailler sur une desserte en transports en commun, qu'on travaille sur des voies apaisées, qu'on diminue la circulation en cœur de ville. Aujourd'hui, cette rue Coubronne est une vraie autoroute. On a deux écoles sur le secteur, l'école de musique et une école privée. C'est dangereux. On a un nombre de véhicules qui passent. Il faut qu'on travaille sur ce cœur de ville pour apaiser, pour densifier aussi. Le cœur de ville doit être densifié si tous les commerces ne fonctionnent pas. Nous devons travailler, je sais que vous n'êtes pas d'accord, sur la M700. On a acté le fait de faire une des voies en transports en commun, en site propre, qui sert aussi au covoiturage si je me souviens bien pour pouvoir pousser les gens à faire du covoiturage ou prendre des transports en commun. Vous devriez être d'accord avec ça plutôt qu'être contre. Ça va exactement dans le sens de ce que vous voulez. J'ai un peu de mal à comprendre sur le M6, on a demandé de supprimer l'aspect voie express pour diminuer la vitesse, diminuer le nombre de véhicules. Et on a même demandé à la MEL d'essayer de réduire en deux fois une voie plutôt que deux fois deux voies, et de mettre du transport en commun le long. C'est dans les projets. On est en train de travailler sur tous ces sujets. Il ne faut pas penser qu'on est que des bétonneurs.

On pense à tout. On essaie de réfléchir pour être équilibrés sur le territoire Hémois. Et on partage aussi. On donne nos avis sur la métropole lilloise. Donc, on est en train d'essayer de bâtir quelque chose d'assez équilibré pour la Ville pour pouvoir répondre aux logements des gens qui en ont besoin pour aller dans le sens de la mobilité douce, pour densifier là où on peut densifier le cœur de ville, peut-être sur d'autres secteurs. Je suis partisan qu'on travaille tous ensemble pour essayer de voir ce qu'on peut densifier, de regarder où c'est acceptable. Vous avez dit madame CHOUIA, qu'il fallait que ce soit une densité soutenable. J'ai noté. On a marqué, je crois, dans la délibération une densité acceptable. Je suis prêt à travailler avec vous pour regarder où on peut le faire. C'est bien de le dire. C'est mieux de le mettre sur une carte parce que les gens qui sont à côté ne sont pas forcément d'accord. Je vous renvoie à ce qu'a dit le Premier ministre et donc il faut qu'on soit tous d'accord sur le sujet. Parce que si c'est pour me

demander de faire de la densité soutenable et après les remontées, la population, comme vous l'avez fait pour la campagne électorale sur l'immeuble qui s'est construit rue du Général-Leclerc. Ce n'est pas ce que j'appelle être constructif. Le groupe de monsieur DOYELLE, puisqu'il y a eu sur Facebook, il y a eu tout un truc en disant que le panneau a été supprimé parce qu'on est en campagne électorale. Pourquoi ils veulent faire un immeuble en face de chez vous ? Je pourrais vous ressortir l'article imprimé. On imprime parce que si jamais il y avait un recours, on a des billes. On est d'accord sur tout ça. Donc il faut qu'on y travaille, mais ce n'est pas la peine, de me dire blanc, puis dire noir dans l'opinion publique. On essaie de travailler intelligemment et d'être constructif. On n'est pas forcément d'accord, monsieur DUPONT, madame LOUCHART ou madame CHOUIA, mais on peut très bien travailler ensemble à trouver des points de convergence.

Je sais bien que sur la Tribonnerie, on ne sera jamais d'accord, ça fait partie de la vie. Mais il y a peut-être d'autres points sur lesquels on peut être d'accord. Je suis prêt à travailler sur la densité, sur les choses comme ça. J'en ai terminé. J'ai passé sur la rénovation des logements, mais un certain nombre d'entre vous l'ont exprimé, le débat était intéressant. Je pense qu'on a eu les avis des uns et des autres. Le réseau de chaleur, je suis content que vous l'ayez repris, madame CHOUIA, parce que je pense que c'est un vrai sujet. Je vois la vice-présidente demain et je veux lui en parler puisque je pense que ce serait intéressant de regarder. J'ai déjà regardé avec les services de la MEL pour voir si on pouvait juridiquement faire quelque chose pour utiliser les réseaux privés parce qu'il y a plein de réseaux de chaleur privés qu'on n'utilise pas. Sur les autres points, je pense que tout le monde les a évoqués et je vous remercie. Le vote, ce n'est pas un vote, c'est un vote sur délibération. On acte le débat ? Le débat et la délibération ? Eh bien, je vous propose de passer au vote qui est pour. 30. Qui est contre ? Abstention ? 3 Merci. Et je passe la parole tout de suite pour la suite de nos débats sur la Loi sur l'aménagement du territoire puisque nous allons passer aux modifications de PLU.

La majorité des élus (30) approuve les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

M. Laurent PASTOUR : On doit délibérer pour les différentes modifications du PLU2, pour les 95 communes de la MEL. On ne délibère pas ce soir uniquement sur les modifications de la ville de Hem. Je tiens à le préciser. Par contre, on fait un zoom, bien sûr, sur les modifications de la Ville de Hem, mais la délibération porte bien sur la totalité des modifications des 95 communes. Pourquoi il y a eu des modifications ? Comme l'a dit monsieur le maire tout à l'heure, entre l'adoption du PLU 2 en décembre 2019 et aujourd'hui, un certain nombre de communes ont changé d'exécutif. Forcément, les choix de 2018 ne sont plus les mêmes. Un certain nombre de modifications à la marge sont demandées parce qu'on s'aperçoit qu'il manque des petites choses, des lignes, des détails pour pouvoir mener à bien un certain nombre de projets. Bien sûr, de nouveaux projets qui peuvent arriver et qui n'étaient pas assez aboutis au moment du vote du PLU2 en décembre 2019 et qui, aujourd'hui, sont aboutis. Pour éviter d'attendre la modification du PLU3 et donc un certain nombre de ces demandes.

Première modification. Le quartier de la Lionderie. L'exemple type au niveau du PLU2 de 2019, le NPNRU n'était pas encore assez ficelé, donc au PLU2, on avait simplement un petit rectangle, c'est la photo de gauche pour le NPNRU. Aujourd'hui, le NPNRU est suffisamment avancé pour donner un périmètre plus important et donc c'est la modification du zonage et donc de passer tout le périmètre de NPNRU2 en UCO7.2 qui correspond au zonage souhaité pour mener à bien cette opération.

Deuxième modification : l'entrée de ville. On en parlait tout à l'heure. C'est le terrain Damart. En fait, il manquait un tout petit morceau que Damart souhaitait intégrer dans l'opération, un petit triangle que l'on voit, qui était en zone UE et qui est passé à l'as à l'époque, et que l'on réintègre en UCO4.1 pour mener à bien cette opération d'habitat.

Troisième modification la rue Franklin Roosevelt : inscription de l'emplacement réservé de superstructure. C'est tout petit, c'était une réserve qu'il y avait au PLU1, prévue à l'origine il y a une vingtaine d'années, au cas où la zone agricole serait urbanisée. Or, la zone agricole ne sera pas urbanisée. Elle est préservée en agricole. Par contre, l'emplacement qui était réservé avait sauté. Pour éviter

justement des opérations, de l'imperméabilisation ou autre, on remet cette petite réserve au profit de la commune, de façon à pouvoir faire un espace vert. C'est donc le tout petit rectangle sur la gauche qui existait avant, qui a été supprimé malencontreusement au PLU2 et que l'on demande de remettre. Le site de la Filature : on en parlait aussi, c'est le terrain à côté de la résidence des Aulnes, où on a voté il y a quelques mois, un périmètre d'attente de projets spécifiques ou plutôt un périmètre d'attente de projet d'aménagement global. C'est ainsi qu'on l'appelle maintenant. Et donc, c'est d'acter au niveau du PLU, cette délibération qu'on a votée il y a quelques mois. La base de loisirs, il y a une modification au niveau du cheminement pour permettre à la MEL de réaliser la liaison douce définitive entre Forest-sur-Marque et Le Rivage. Alors, on ne le voit pas bien ici. C'est en fait un pointillé qui est en vert clair que l'on voit sur la photo de droite, il y a le rectangle rouge qui est la réserve, l'ancien délaissé de la SNCF. Il y a un pointillé vert qui longe l'étang de pêche et qui rejoint la rue du Rivage derrière, que l'on inscrit au PLU de façon à pouvoir terminer cette continuité piétonne et cycliste.

Autre modification : la rue du Trie. Inscription d'un cheminement piéton entre la rue du Trie et l'avenue de la Marne, chemin qui va démarrer en travaux, qui démarre au pointillé qui est sur la droite qui traverse la zone agricole. Ce chemin existe, mais il n'est absolument pas conforté. Il part de la maison Suvelier tout en haut et il va arriver donc rue du Trie et donc on l'inscrit au PLU de façon à pouvoir réaliser les travaux. La ZAC de la Vallée 2 arrive à son terme puisque les dernières opérations immobilières sont terminées. La ZAC de la Vallée 2 doit être clôturée et donc perdre son statut de ZAC. Une ZAC n'a pas de coefficient d'emprise au sol lorsqu'elle a un statut de ZAC, puisqu'on raisonne sur la globalité du périmètre. Le fait que la ZAC va perdre son statut, il faut que l'on donne des zonages à toute la partie qui était en UZ, en ZAC, toute la partie blanche. On zone par rapport aux PLU et aux règles de façon que, puisque ce ne sera plus une ZAC, des droits à construire vont revenir. Et pour pouvoir instruire les demandes de permis d'agrandissement de maisons et autres, il y a nécessité de réglementer. Donc, il y a toute une partie qui va être en UC7.2 qui est proche du centre, plus vers le haut, au niveau de la rue de la Vallée, on sera en UC6.2. Et de l'autre côté du Jardin des Perspectives, on se rapproche du type de zonage qui existe, proche de la rue Jules-Guesde, pour être cohérent par rapport à l'existant. Bien sûr, le jardin des perspectives reste en UP, c'est à dire inconstructible.

Autre modification que l'on veut acter au PLU2, c'est la suppression de la marge de recul le long de l'avenue de l'Europe. Ce sont les prémices à la déclassification du statut de voie rapide de la M6 pour que la MEL puisse, je l'espère dans les mois qui viennent, présenter quelque chose de cohérent. On anticipe parce que ce serait dommage de présenter quelque chose dans quelques mois aux habitants puis de leur dire qu'on ne peut pas le faire parce qu'on a loupé le train de modification du PLU et il faut attendre 4 ans ou 3 ans, le PLU3. Donc, on anticipe la suppression des marges de recul de façon que dans quelques mois, lorsqu'il y aura un projet présenté aux habitants, on puisse avancer. Donc, la marge de recul, c'est 70 mètres de part et d'autre de la voie rapide qui sont obligatoires sur toute voie rapide. La photo de droite, c'est l'abandon de cette zone non aedificandi de part et d'autre, jusqu'au Recueil. Ce n'est pas qu'entre Roubaix et l'avenue de la Marne, ça va bien jusqu'au Recueil. L'idée est de remettre la M6 en deux sens, deux fois une voie de circulation, de rajouter une piste cyclable, de rajouter de quoi être à pied aussi. Et bien sûr, de mettre des arbres, de casser un peu le linéaire de la M6 qui est pour l'instant une piste d'accélération, et de rendre cette voie apaisée. Là, c'est vraiment une écriture au PLU2. Il y a eu un emplacement réservé pour créer des logements à l'ancienne friche Declercq. Il faut faire sauter cet emplacement réservé puisque les logements ont été créés. Je rappelle que sur la friche Declercq ont été créés quand même 102 logements. Donc, quand on fait des cris sur 300 logements sur neuf hectares, là, il n'y a même pas un hectare, il y a eu 102 de logements qui ont été créés sur la friche Declercq. Donc, suppression de cet emplacement réservé puisque les logements ont été créés.

M. Francis VERCAMER, Maire : quelqu'un veut-il s'exprimer, madame LOUCHART ?

Mme Mathilde LOUCHART : je tiens à vous remercier, monsieur PASTOUR, d'avoir pris le temps de présenter ces modifications parce que je vais vous avouer que je n'avais pas trouvé tout à fait normal qu'en tant qu'élue à la Ville dans la commission urbanisme, je sois obligée d'aller consulter les documents de l'enquête publique pour savoir quelles avaient été les modifications demandées dans la ville. Merci de nous avoir fait cette présentation. C'est désormais trop tard pour faire des propositions de modifications, puisqu'on est au stade de l'enquête publique. Sinon, j'aurais bien aimé réfléchir au zonage et au plafond de la constructibilité du foncier sur 30 % de la surface des parcelles, comme j'en avais parlé à la commission urbanisme la dernière fois, ce qui permettrait de faire évoluer nos logements

et les adapter à de nouveaux modes de vie émergents. Par ailleurs, même si on va peut-être être traités d'égoïstes, on est avant tout des relais des citoyens de la ville, des représentants, on ne parle pas en notre nom, mais au nom de nombreux habitants. Donc, on s'interroge sur la proposition de supprimer la marge de recul de l'avenue de l'Europe parce que cette modification du PLU intervient à un moment où il n'y a pas eu du tout de concertation avec les riverains sur les projets qui allaient être faits à cet endroit. Et il y a eu une multitude d'imaginaires qui se sont développés sur le fait de construire, à proximité d'une voie rapide, un lieu non propice à accueillir de l'habitat. Trop de nuisances dues à la circulation, parce que peut être que demain, cette voie rapide sera apaisée et on le souhaite tous. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. C'est peut-être un peu anticipé de vouloir y construire des éléments à cet endroit-là. D'autant plus que les projets que vous avez menés ces derniers temps sur les changements de circulation sur ces avenues entraînent une forte opposition des riverains, sur ces sujets comme sur les autres. Nous, on ne demande que ça, monsieur VERCAMER, d'être constructifs et de pouvoir être consultés sur les endroits où on pourrait densifier, ou ne pas densifier. Mais pour cela, encore faudrait-il avoir la possibilité d'être consultés.

M. Laurent PASTOUR : Oui, je ne sais pas où vous avez entendu dans ma bouche qu'on allait construire le long de la M6. Je n'ai absolument pas dit que la suppression de la marge de recul allait permettre de construire. Je n'ai pas présenté une modification de la M6 et de l'abandon de la marge de recul pour construire, j'ai présenté une délibération de modification et d'abandon de la marge de recul pour permettre de mener à bien un projet de voie apaisée, avec des modes doux, avec une circulation qui va être réduite aussi bien sur la M6 que l'avenue de Gaulle, de près de 30 % de circulation en moins puisque ce sont les études de la MEL avec le logiciel de simulation qui le dit. Ensuite, quand on dit qu'il n'y a pas de concertation avec les habitants, je peux vous dire qu'on a pratiquement reçu la totalité des différents comités d'habitants et que ce projet de déclassification de la M6, de son statut de voie rapide, cela fait à peu près plus de 15 ans qu'on en parle, qu'on se bat pour qu'il soit réalisé, qu'il n'ait plus ce statut de voie rapide. Pas de concertation, à un moment donné, on va y arriver à la concertation puisqu'on discute avec la ville de Roubaix, on n'a absolument jamais arrêté les discussions à ce sujet-là. On discute avec la ville de Roubaix, on est en train de bâtir quelque chose où les deux villes vont, je pense, trouver un terrain d'entente. La MEL va pouvoir enfin travailler sur un vrai projet de voie apaisée.

Pour l'instant, je n'ai pas parlé de construire sur la zone, non aedificandi. Si on veut casser le linéaire de la M6, si on veut que cette voie, par exemple, soit moins droite et ait à certains endroits, des chicanes, si on veut pouvoir y mettre deux fois une voie, plus une vraie piste cyclable, plus un trottoir pour les piétons, plus des arbres arborés pour en faire une voie verte comme le disait mon homologue roubaisien, Mr Garcin, forcément la zone non aedificandi, il faut la faire sauter parce qu'on en aura besoin pour créer cette voie. Jamais je n'ai parlé de construire le long de la M6,

M. Francis VERCAMER, Maire : On peut ajouter quand même, Laurent, si on veut traiter surtout le carrefour avec la rue de la Marne qui est mortel. Il faut à un moment donné qu'on prenne le taureau par les cornes parce qu'avoir deux morts et plusieurs personnes blessées gravement à cet endroit-là régulièrement, ce n'est pas forcément notre souhait.

Mme Karima CHOUIA : Alors un moment, j'avais la même interrogation autour du fait d'enlever cette marge de recul, pourquoi le faire maintenant ? Je suis complètement d'accord pour le transformer en boulevard urbain, je l'ai déjà dit. Pour moi, ça doit aller de l'entrée de Roubaix jusqu'au Recueil. C'est un vrai projet, sur tout le M6, ça doit devenir un boulevard urbain, ça doit permettre une mobilité diversifiée. Pourquoi enlever la marge de recul, finalement ? Je ne me l'explique pas, parce que c'est très grand. Ça reste aussi un endroit très vert, arboré. On va faire sauter ce coin, finalement, cette friche arborée, pour faire quoi ? C'est un espace vert aujourd'hui, avec de la biodiversité et du vivant à l'intérieur. Donc, pourquoi le faire sauter ? Je pense qu'on peut peut-être faire sans ça. En tout cas, c'était ma grande question par rapport à ça.

M. Laurent PASTOUR : Pourquoi faire sauter la marge de recul ? Parce que de toutes les façons, la MEL a déjà démarré tout le dossier de déclassement et qu'à partir du moment où la M6 va être déclassée de son statut de voie rapide, la marge de recul va sauter. Mais, il faudra l'entériner à ce moment-là, le retrait de la marge de recul, et on ne pourra pas attendre le PLU3 pour entériner le retrait de la marge de recul. Là, on anticipe le tout le dossier de déclassement de la M6 de façon que cette marge de recul soit déjà entérinée, et qu'on ne perde pas de temps. Je pense qu'on a perdu suffisamment de temps. Ce serait dommage. Tout le dossier d'enquête publique, de déclassement du statut de voie rapide est bouclé. On

va pouvoir enfin faire le projet de voie apaisée, de boulevard urbain, de voie verte. On l'appellera comme on veut, mais on ne pourra le faire que quand on aura entériné au PLU2 le retrait de la marge de recul. Et ce sera dans trois ou quatre ans. Nous, on anticipe. C'est le rôle d'un politique d'avoir des visions. Mais ce n'est pas parce qu'on fait sauter la marge de recul que les espaces verts ne resteront pas verts. Ça n'a rien à voir.

Mme Anne DASSONVILLE : Juste pour compléter. C'est très peu arboré à cet endroit-là et notre but, c'est de ramener des arbres. Le seul couloir de biodiversité qui va bientôt être créé, ça va être le long du chemin du Trie sur ce chemin piéton, entre la voie rapide et le chemin piéton, pouvoir créer une plantation de haies, source de biodiversité. Un couloir, en fait, avec une haie naturelle et locale. Et les seuls endroits où on rencontre de l'arbre, c'est quand on arrive au rond-point du Recueil, dans le fameux ancien camp de Roms qui, d'ailleurs, a pas mal détruit le secteur puisque c'est le seul endroit où il y a actuellement des arbres. Sinon, tout ça demande à être planté.

M. Francis VERCAMER, Maire : Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque chose sur cette plage de recul ? Comme disait madame LOUCHART, il y a vraiment des fantasmes.

M. Etienne DELEPAUT : À propos des fantasmes, je voulais réagir. Madame LOUCHART, j'habite cet endroit comme au moins deux ou trois de mes collègues. Chaque fois que quelqu'un est venu me voir pour me poser des questions, j'ai fait la réponse qu'a donnée Laurent. J'ai fait envoyer des mails par la communication pour expliquer le projet, un projet qui date de 20 ans, presque. Donc, les gens qui vous posent des questions, vous pourrez leur répondre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Pour conclure ce dossier, car on va passer notre soirée là-dessus, je rappelle que le retrait de la marge de recul va de la rue Gustave DELORY jusqu'au rond-point du Recueil. Le petit bout entre le Hameau Fleuri et Beaumont. Ça va jusqu'au bout, ce qui permettra du transport en commun, notamment de pouvoir mettre, par exemple, des arrêts de bus, des choses comme ça. Sinon, on ne peut pas le faire. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? 30. Qui est contre ? Abstention ? 3 Merci.

La majorité des élus (30) approuve les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

M. Philippe SIBILLE : Convention Territoriale Globale et les bonus territoires. Depuis le 1er janvier 2020, il n'est plus admis qu'une collectivité territoriale renouvelle ou signe un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales de référence. Place désormais aux Conventions Territoriales Globales à visée stratégique, à savoir que les financements versés dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse, la Prestation de Service Enfance Jeunesse, la PSEJ, seront remplacés par les Bonus territoires CTG à échéance de ce Contrat Enfance Jeunesse, à la condition sine qua non que la collectivité soit signataire d'une convention territoriale globale. La Caisse d'Allocations familiales travaille avec de nombreux acteurs. Les collectivités locales constituent néanmoins des partenaires incontournables. Jusqu'à aujourd'hui, la Caisse d'Allocations familiales formalisait son partenariat avec les collectivités par la signature de Contrats Enfance Jeunesse, contrat d'objectifs et de cofinancement permettant de soutenir le fonctionnement des services aux familles comme les établissements d'accueil de jeunes enfants, accueils de loisirs, lieux d'accueil pour parents et enfants, etc.

Désormais, le partenariat s'incarnera dans la Convention Territoriale Globale. Cette Convention Territoriale Globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services sont définis d'après un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire, ainsi que des besoins réalisés conjointement avec la Caisse d'Allocations familiales et couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité. Cette convention permettra ainsi de développer un partenariat beaucoup plus global et intégré que le Contrat Enfance Jeunesse avec un plan d'action selon les besoins adaptés au contexte local. Le partenariat est ainsi technique et financier, normalement avec des règles simplifiées. Il s'agira ainsi d'une meilleure visibilité ou lisibilité politique au sens noble du terme. Merci, monsieur le maire, je vous laisse peut-être en deuxième voix l'application particulière à Hem.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur SIBILLE, en fait comme si nous avons passé cette délibération qui, en soi, n'est pas exceptionnelle puisque la plupart des communes qui sont en contractualisation avec la CAF, la passe puisque la CTG, c'est la nouvelle politique qui est menée par la Caisse d'Allocations familiales, c'est que ça va avoir un impact notamment sur nos centres sociaux. Pour vous indiquer, jusqu'à la fin de l'année 2020, on était en Contrat Enfance Jeunesse. La Ville percevait les recettes de la CAF et les reversait aux centres sociaux. En 2021, normalement, on n'aurait pas dû. Sauf qu'on avait voté les subventions au mois de février et qu'on ne signe la CTG que maintenant. Si la CAF avait appliqué immédiatement sa fameuse délibération, le centre social aurait touché deux fois la partie de la part de la CAF et nous, nous aurions été perdants sur le sujet. Donc, en 2021, exceptionnellement, la Ville a continué à percevoir. Par contre, à partir de 2022, il y aura un transfert de la part CAF qui était versée à la Ville vers les centres sociaux. Nous sommes mis d'accord avec les centres sociaux et la CAF pour que la Ville ne répercute que 50 % au total. La Ville va verser moins, mais au total, les centres sociaux vont percevoir à eux deux, à peu près 75 à 80 000 euros de plus qu'en 2021, puisque la Ville va perdre 140 000 à peu près, entre 140 et 150 000 euros. Et nous n'allons répercuter que 75 000 euros de baisse aux subventions. Comme c'est un des prochains conseils, je voulais vous en informer, que vous ne soyez pas surpris lorsque les délibérations sur les subventions vont arriver et dire « Tiens, comment ça se fait que les centres sociaux aient perdu 40 000 euros ? ». Tout bêtement parce qu'ils vont percevoir beaucoup plus par la CAF. Ils devraient recevoir à peu près le double. Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

La Convention Territoriale Globale de service aux familles est adoptée à l'unanimité.

DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL — ANNEE 2022

M. Saïd LAOUADI : Merci, monsieur le maire. Je vais présenter cette délibération à la place de mon ami Jérôme, qui est en déplacement professionnel dans la région et que j'excuse naturellement. Donc, cette délibération qu'on passe chaque année et qui, chaque année, est débloquée pour nous dire qu'on n'est pas d'accord. Je la présente quand même. Je rappelle que cette délibération fait effet à partir d'une décision de la métropole sur 12 dimanches qui sont au niveau autorisé d'ouverture. Bien sûr, il y a les grandes surfaces, mais elles sont déjà ouvertes le dimanche. Simplement, c'est en direction de certains de nos commerçants. Donc, la MEL a déjà délibéré, je le précise à la majorité, sauf le groupe écolo qui a voté contre. Nous, on a décidé au-delà des sept dates déjà décidées par la délibération de la MEL, de rajouter cinq dates comme on le fait chaque année en lien avec naturellement l'union commerciale. Ce qui est plus important pour moi, c'est d'avoir l'avis de nos commerçants de proximité qui ont donc donné ces cinq dates supplémentaires. Vous les avez, vous les lisez. Je vous propose de voter cette délibération. Avant ça, je vous remercie de m'écouter, puis d'attendre les réactions en sachant que je précise quand même que nous avons eu deux retours de deux syndicats qui ont émis un avis défavorable.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Pour la parole, madame CHOUIA. Je n'attends même pas que vous leviez la main.

Mme Karima CHOUIA : Quelle surprise ! Effectivement, j'ai toujours les mêmes remarques par rapport à cette délibération. Ça peut ne paraître rien, ce n'est pas politique, etc. Si en fait, ou alors, ne pas faire des choses dans la politique du « En même temps ». On défend le commerce de proximité, mais en même temps, on laisse les grandes surfaces puisque c'est eux les plus grands gagnants de ces ouvertures dominicales, parce qu'ils ne sont pas tous ouverts le dimanche et que principalement, les gens vont dans les grandes surfaces et pas dans le commerce de proximité. Finalement, c'est eux les grands gagnants. Je préfère soutenir le commerce de proximité qui, pour la plupart, est ouvert aussi sur la ville. Il y a aussi la question du droit au repos des salariés, d'avoir une vie familiale, de partager des temps le dimanche avec sa famille, etc. Etc. Donc, je suis toujours contre ces ouvertures.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut s'exprimer encore et passer au vote ? Qui est pour ? (32) Qui est contre ? (1) Abstention ? Je passe la parole à Barbara RUBIO pour la délibération sur le Plan Vélo.

La dérogation à la règle du repos dominical est adoptée à la majorité (32).

DELIBERATION CADRE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU CYCLABLE DE LA VILLE DE HEM « PLAN VELO HEMOIS »

Mme Barbara RUBIO-COQUEMPOT : Une délibération qu'on va présenter en binôme, avec Blandine qui démarre la présentation.

Mme Blandine LEPLAT : Nous sommes ravies de vous présenter ce plan vélo avec Barbara, surtout lors de la semaine de l'éco-mobilité scolaire. *Le Plan Vélo et moi*. Une dernière précision, ce Plan Vélo fait partie du schéma global de mobilité durable, qui comprend non seulement le vélo, mais aussi les transports en commun, le tram, les aires de covoiturage et du covoiturage, les piétons et les navettes intramuros. C'est une ambition qui prend sa source à plusieurs volontés. La première est de prendre en compte les changements de comportements pour se déplacer. La pandémie aura donc un éclairage supplémentaire, mais c'était déjà une tendance avant, à cause des changements climatiques. Aussi, développer la pratique du vélo comme vecteur de santé. La Ville souhaite inscrire ce plan et les mobilités Hémoises dans la logique engagée par le Plan Climat Air Énergie Territorial, et cette volonté a été confirmée par une délibération-cadre que nous avons adoptée en conseil municipal en juin 2018, et aussi dans notre GOPH 2020 2026.

Le troisième point est de vouloir mieux concilier les différents modes de déplacement sur le réseau en favorisant le partage de l'espace public, que l'on soit piétons, cyclistes, transports en commun ou voitures. Enfin, le quatrième point, c'est bénéficier de la dynamique de la politique cyclable métropolitaine, puisque la métropole a voté un budget de 100 millions d'euros sur le mandat. Nous souhaitions bien sûr bénéficier de cette politique. Je vais quand même vous rappeler que notre volonté était clairement affichée et affirmée tout au long de cette année et était dans nos promesses de campagne puisqu'on voulait donc assurer des continuités dans un cadre intercommunal, tant dans les déplacements domicile travail que dans les domiciles loisirs avec nos communes limitrophes et en particulier dans le cadre du territoire autour de la Marque, aux rivières et de ses espaces naturels. Je laisserai Barbara détailler un peu dans les slides suivantes, ces continuités dans le cadre intercommunal.

Le deuxième point est de rendre visible la place du vélo dans l'espace public par des marquages sur la chaussée. Car il faut inciter les usagers à une coexistence responsable et respectueuse les uns des autres et concilier les différents modes de déplacement, sans oublier les équipements attendus par les cyclistes.

Le troisième point est d'inscrire le Plan Vélo en l'intermodalité avec les autres modes de déplacement, c'est-à-dire en intensifiant la complémentarité de l'ensemble des modes de déplacement durables. Enfin, le quatrième point est de sensibiliser par des animations les Hémois à la pratique du vélo. En ce moment, par exemple, vous savez bien, nous sommes dans le Challenge éco-mobilité scolaire ou la fête de la Ville qui aura pour thème « Marcher, pédaler, c'est bon pour la santé ». La slide suivante : la démarche participative. Vous savez bien que c'était quand même fait une volonté impérative, un souhait impératif de co-construire ce plan vélo avec les Hémois. Et donc, c'est pourquoi, lors de l'été 2020, nous avons mis en ligne un questionnaire via le site internet de la Ville, auquel nous avons eu plus de 500 réponses qui nous ont permis d'identifier les pratiques, les obstacles, les attentes vis-à-vis du vélo des Hémois et d'autres d'ailleurs vis-à-vis du vélo. Nous nous sommes aussi appuyés sur des ateliers avec des personnes volontaires qui avaient été recensées via le questionnaire. Nous avons réussi à toucher 50 personnes malgré cette pandémie en ateliers sur octobre 2020, qui nous ont permis d'identifier les améliorations à apporter. Il y a un acteur très important : l'Association du Droit au Vélo qui a vraiment une expertise très fine sur le sujet. Nous avons eu énormément d'échanges, une fois par trimestre, donc quatre fois par an, tout comme avec la MEL avec laquelle nous avons élaboré des solutions et toujours nos villes avoisinantes. Nous avons complété cette démarche participative par une consultation en avril mai dernier, juste avant nos vacances sur la plateforme « Je participe » concernant plus les itinéraires, les équipements et les animations. On veut bien insister que pendant un an, nous avons vraiment collecté les infos des pratiquants du vélo Hémois, pas que des pratiquants du vélo. La 4e slide s'appuie sur la stratégie cyclable qui s'appuie sur trois axes, qui est de développer les itinéraires cyclables intercommunaux diversifiés. Barbara vous en parlera dans les slides suivantes, tout comme les équipements adaptés. Ça vous indique le plan que Barbara va développer maintenant.

Mme Barbara RUBIO-COQUEMPOT : Nous avons établi lors des ateliers métropolitains, des axes intercommunaux et des axes de proximité qui permettront un maillage complet de la ville grâce à des aménagements pour tous les cyclistes. Le premier aménagement que nous avons demandé, c'est l'aménagement du chemin Bayard pour relier Hem à Toufflers ou encore à Sailly-lez-Lannoy. De même, nous demandons expressément à la MEL d'aménager l'avenue de Gaulle et le rond-point Total, qui est qualifié, comme d'autres ronds-points, comme accidentogène et parfois fait l'objet de situations de

contournement. À notre demande, la MEL a aménagé des bandes cyclables rue de Croix et rue d'Hem, permettant ainsi à nos habitants de rejoindre d'autres modes de transport en commun dont le métro ou encore le tramway sur la ville de Croix ou même la ville de Wasquehal. De même, nous avons encore réaffirmé très récemment auprès de la MEL notre souhait d'aménager plusieurs axes reliant Hem à Villeneuve d'Ascq. Ainsi, l'aménagement de la rue de Lannoy afin de rejoindre les prés, notamment la rue de la Fabrique, pour rejoindre les stations du pont de Bois ou encore des Quatre-Cantons, mais également, vous l'avez entendu juste avant avec Laurent, la piste cyclable souhaitée et même les transports en commun sur l'avenue de l'Europe, pour rejoindre Villeneuve d'Ascq. Nous avons également soutenu le développement d'autres axes intercommunaux structurants pour qu'ils permettent à nos collégiens de nos deux villes Hem Forest sur Marque de rejoindre les collèges de Hem. Nous avons demandé également sur la D952, un aménagement. Nous avons également travaillé avec les villes de Villeneuve d'Ascq et Sailly-lez-Lannoy afin d'avoir un aménagement continu depuis Sailly-lez-Lannoy jusqu'à Villeneuve d'Ascq, traversant Forest-sur-Marque sur la D 952. Nous avons soutenu lors de nos ateliers métropolitains notre volonté de voir des bandes cyclables sur la rue Jules-Guesde, permettant à nos habitants de rejoindre la ville de Lannoy. Et comme on l'a déjà dit sur la M700, nous rejoignons les villes du versant nord pour soutenir l'intégration d'une piste cyclable le long de l'itinéraire. Enfin, notre ville est un désert concernant les stations de V'Lille et nous soutenons donc ardemment l'implantation de stations près de la poste, notamment dans la continuité de l'avenue Motte et de l'avenue Delory afin d'assurer des liaisons avec Roubaix, Croix ou encore Villeneuve d'Ascq. C'est un besoin qui répond aux usagers n'ayant pas d'équipement de vélo ou de lieux de stationnement sécurisés sur leur propre matériel. Nous souhaitons également sécuriser d'autres axes de circulation structurants dans notre ville, tels que l'avenue Laennec, la rue du général Leclerc ou encore la rue des Écoles, qui fait partie du programme NPRU. Là encore, nous avons fixé un invariant avec les services de la MEL. Nous demandons qu'une bande cyclable ou une piste cyclable soit intégrée à chaque fois que nous rénovons des rues ou quand nous faisons de nouveaux programmes. Ce que nous souhaitons également, c'est traiter les problématiques particulières en lien avec la MEL, le boulevard Clémenceau et le bas du boulevard avec le problème de stationnement des voitures. L'avenue Antoine Pinay également avec un problème de foncier. Et également le quartier de Beaumont.

Des itinéraires aussi faciles à vélo : nous étudions avec la MEL la création de rues où le cycliste serait prioritaire, des vélorues ou des chaussées douces. C'est le cas déjà de la rue de Croix et la rue d'Hem, qui est en chaussée douce. Ça veut dire que la limitation de la vitesse y est à 30 km/h avec des marquages au sol et nous souhaitons également cette chaussée douce sur la rue Jules-Guesde. Nous soutenons aussi les accès aux écoles pour qu'ils soient plus sécurisés et d'ailleurs, nous accompagnons actuellement l'école Notre-Dame-de-Lourdes dans son test afin de créer une rue-école. Ce test aura lieu pendant deux semaines et nous ferons un bilan à la fin de ces deux semaines pour voir s'il peut être pérennisé. Nous souhaitons également résorber les points durs et ouvrir les projets d'aménagements de mobilité douce. On a déjà vu, le rond-point Damart. Mais, on l'a dit précédemment, le cœur de ville, nous souhaitons l'apaiser, le NPRU avec la Lionderie et les Trois Baudets et la Tribonnerie 2. Tous ces aménagements cyclables ont besoin d'équipements, c'est une volonté fortement affirmée par nos Hémois lors des tables rondes.

Aujourd'hui, on peut se féliciter d'avoir cent pour cent de nos feux tricolores équipés de sas vélos. On peut se féliciter aussi d'avoir déjà 200 arceaux de vélos et on en aura 20 supplémentaires par an en priorisant les écoles et les commerces. Nous souhaitons également du stationnement sécurisé. Nous étudions l'acquisition de garages mutualisés en extérieur, de style boîte à pain, comme on peut les trouver sur la ville de Lille, et nous demandons expressément depuis plusieurs mois à la MEL d'étudier le déplacement du garage Ilévia à une position plus stratégique dans le centre-ville. Enfin, nous avons accompagné la volonté lors du budget participatif, l'installation de stations de gonflage qui ont un franc succès. On veut rendre ces stations pérennes et les développer. On l'a dit précédemment, au-delà des itinéraires cyclables, la Ville sensibilise ses habitants à la pratique du vélo en proposant des animations pour tous les publics. Des sorties vélo pour les seniors, de la découverte de vélos originaux pour les familles avec Pep's Strike, des randos vélo nature, la Fête de la musique, le jeu Nicoll, le Challenge éco-mobilité scolaire, des Repair Cafés Vélo ou encore la formation à la pratique du vélo pour les femmes dans les QPV. Pour conclure, voilà, nous souhaitions insister sur le fait que ce Plan Vélo est bien une photo à date en fait, et qu'il va continuer à se nourrir pendant le cours du mandat. On ne peut pas mesurer aujourd'hui techniquement le nombre de cyclistes dans notre ville, à part imposer une caméra

et être derrière un compteur. Aujourd'hui, on ne le fait pas, on ne peut pas le faire, mais il est indéniable à qui se promène dans nos villes d'avoir pu rencontrer beaucoup plus de cyclistes qu'il y a quelques mois. Et la Ville a soutenu à raison de 105 000 euros d'aides nos Hémois à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électrique et affirme sa volonté de répondre aux enjeux climatiques et de santé et de respecter le PCAET métropolitain.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous remercie. Qui prend la parole, monsieur LAOUADI ?

M. Saïd LAOUADI : Je voulais simplement féliciter Blandine et Barbara pour ce travail parce que c'est vraiment un sacré travail, parce qu'au moins, il a un sens. Les gens auront un sens d'arriver, de revenir à vélo. Vous demandez quand même d'essayer pour l'avenue Antoine Pinay puisque vous m'avez fait la gentillesse d'être toutes les deux à l'assemblée des copropriétaires des entreprises. Vous savez, c'est une très grande demande. Je sais que ce n'est pas simple, mais qu'on ait au moins sur cette avenue Antoine Pinay l'espace vélos pour permettre aux entreprises d'avoir des employés qui puissent venir à vélo en sécurité. Merci pour le travail.

M. Jacques DUPONT : Merci de me donner la parole, d'autant plus que le sujet tombe à pic ce soir, puisque c'est précisément aujourd'hui la Journée nationale de la qualité de l'air, une très bonne idée de mes amis, comme vous dites. Je voudrais saluer l'engagement et la qualité du travail fourni qui ont abouti à la conception d'un Plan Vélo digne de ce nom et de qualité. La volonté de faire partout où c'est possible, une vraie place au vélo avec des pistes cyclables en site propre ou, au moins, aménager plutôt que de simples marquages au sol à l'efficacité relative, est bien la voie à suivre. La possibilité de pouvoir enfin emprunter en sécurité les sorties de ville en particulier vers Croix, le Recueil et Forest était attendue depuis vingt ans. Ce sera d'autant plus apprécié. Nous nous réjouissons de l'efficacité et de la pertinence du travail à quelques détails près, comme l'aménagement de l'avenue de Gaulle. Il contribuera à améliorer la mobilité quotidienne des Hémois.

Nous nous inquiétons par contre du contexte de sa mise en œuvre. Comme vous l'indiquez, si parallèlement et simultanément, le Plan Vélo n'est pas accompagné de mesures fortes, il ne sera qu'un coup d'épée dans l'eau et n'aura que peu d'effets sur la qualité de notre cadre de vie. On le sait, la métropole lilloise est le cancre de la qualité de l'air et notre transition énergétique est trop lente. L'urgence climatique impose d'agir à l'échelle communale et composer avec l'erreur congénitale et persistante de la présence de parkings devant la porte des écoles et un peu partout dans la ville. Sans intégrer l'idée de restreindre l'usage de la voiture dans notre cœur de ville, il n'y aura pas de Plan Vélo efficace, ni même de culture vélo durablement installée. Votre travail s'est inscrit sous l'égide de la MEL dans le cadre du PCAET territorial pour lequel réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports est une des priorités majeures. Comme vous l'avez compris, la MEL indique que cette priorité comporte plusieurs champs d'action complémentaires indispensables à mener parallèlement : le Plan Vélo, le schéma directeur des Infrastructures de Transport et l'installation de zones à faibles émissions. Autrement dit, une limitation d'accès à des zones définies pour les véhicules les plus polluants. Il s'agit donc bien de limiter l'usage de la voiture dans notre cœur de ville. Je parle en particulier des véhicules dont la nocivité est telle que l'usage en sera de toute façon limité d'ici 15 ans au maximum. Il ne s'agit pas d'embêter les 82 % d'actifs hémois qui utilisent leur voiture pour aller travailler.

On l'a dit tout à l'heure, ce sera plutôt au SDIT de s'en occuper. Il s'agit par contre de leur faire comprendre qu'emprunter sa voiture pour parcourir moins de 5 km, comme c'est le cas de plus de 50 % des voitures que nous croisons en ville, est un comportement ni solidaire ni responsable. Cette idée fait son chemin, mais prend du retard. Quelques exemples ? Aujourd'hui, la Ville construit des parkings devant la porte des écoles au lieu de tester les rues scolaires. Un test en cours, certes, mais est-il suffisant ? Aujourd'hui, aucun test de ZFE n'est mis en place. Chaque dimanche matin, par exemple, on laisse même les voitures stationner sur les trottoirs devant l'aire de jeux en face du Zéphyr, sous le regard bienveillant des élus et de la police municipale.

À l'inverse, on pourrait pourtant penser qu'il serait mieux, ce jour-là, de neutraliser le bas des rues du Tilleul et du 6 juin 1944. Aujourd'hui, la ville de Hem est une zone blanche sur la carte des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Je sais que vous tenez aux engagements pris. Je me doute que vous pensez à votre proposition numéro 15 qui était en 2020, de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans toute la ville. C'est désormais une urgence. Et même si j'imagine bien que quatre ou cinq sites sont sûrement dans les tuyaux, gratuits, j'espère, là aussi, nous prenons du retard.

Il faut avancer, changer et innover. Accélérons vraiment sur tous les modes alternatifs. Parallèlement à ce Plan Vélo et avec la même détermination, nous mettons à la disposition des applis numériques municipales de location et de covoiturage. Réfléchissons à la mise en œuvre de navettes municipales, pas seulement les jours d'élection, et installons ces bornes électriques et de gonflage dans toute la ville. La logique est simple. Faisons comme on a fait pour les piscines. On n'a pas attendu que les gens sachent nager pour les construire. On les a construites pour les gens puissent apprendre à nager. C'est la responsabilité de la mairie de proposer ces nouveaux usages sans se placer dans une logique de marché ou de rentabilité. Il faut avancer, changer et innover. Faute de quoi, nous nous mettrons en défaut par rapport à la loi et nous ne profiterons pas des dispositifs proposés par la MEL et au niveau national. Je pourrais vous citer quelques exemples sur la loi LOM qui prévoit par exemple 13 000 km de pistes cyclables et 100 000 bornes de recharge électriques ouvertes en 2022 et 100 millions pour l'installation de recharges classiques en voirie avec des aides de 2 000 à 9 000 euros par points de charge, selon la puissance.

Il y a d'autres mesures du même genre dans la loi Climat et résilience à la disposition du plan de France Relance : les nouvelles mesures pour le dispositif Prime Rénov, annoncées il y a dix jours. Et également, je ne vous parle pas du plan France 2030 et les 12 mesures du « Fit for 55 » présentées par la Commission européenne, qui devrait nous inspirer toujours. Alors, en conclusion, j'ai une proposition concrète à vous faire pour faire face à cette complexité, pour accélérer la performance de la transition écologique que nous entamons, pour donner à notre Plan Vélo l'efficacité qu'il mérite. Créons en un seul lieu un dispositif municipal que nous pourrions appeler la Maison de l'écologie et du zéro déchet. Sa fonction serait de regrouper toutes les informations, solutions et aides concernant la mobilité, le logement, le développement durable, etc., et de conseiller de guider les Hémois, une sorte de syndicat d'initiative de l'écologie. Sur ce lieu d'échanges pourront aussi se dérouler les ateliers et les réunions du zéro déchet et s'organiser toute initiative, animations et manifestations liées au développement durable, comme, pourquoi pas, un cycle de conférences et de débats sur les grands sujets liés à l'économie en général, pour faire changer les mentalités. Nous sommes à votre disposition pour discuter avec vous de ce beau projet que nous pourrons réaliser tous ensemble. Hem, demain, votera cette délibération. Je vous remercie.

Mme Karima CHOUIA : Développer la pratique utilitaire du vélo de loisir ou sportive, c'est une priorité pour une politique municipale quand on est attaché à l'environnement. Les enjeux y sont multiples, mais vous l'avez développé, il y a un enjeu de santé publique pour lutter contre la sédentarité. Il y a un enjeu de développement économique, de réduction des émissions de CO2 et de renforcement du lien entre les habitants aussi. C'est une responsabilité écologique, de développement économique, de courtoisie urbaine. L'usage du vélo, ça améliore aussi l'autonomie des personnes et ça garantit une meilleure accessibilité de la ville. C'est un choix gagnant finalement pour tout le monde. Alors, bien entendu, une politique de développement de pratique du vélo, ça repose sur un aménagement de la ville. Vous avez exposé un certain nombre de choses. Ces aménagements doivent intégrer aussi la pratique du vélo. C'est sûr que la compétence Déplacement est détenue au niveau de la MEL, mais ça ne nous empêche pas de faire des propositions. Ça signifie aussi qu'à notre échelon municipal, on intervienne pour que des choses puissent évoluer et solidifier, du point de vue urbanistique, une politique de développement de la pratique du vélo. J'ai quelques idées d'ajouts sur comment assurer la promotion du vélo. Déjà, il faut faire découvrir la pratique du vélo, l'encourager, rassurer pour changer les comportements. Ce sont des enjeux majeurs, notamment vers les jeunes générations.

Alors, pourquoi pas, pour chaque école, c'est peut-être dans les tuyaux, réaliser un plan de déplacements à bicyclette ? Mais je l'avais déjà dit à bicyclette ou à pied, en concertation avec les familles, avec les enfants. Du coup, on saurait que, si j'habite tel quartier pour aller dans mon école, je peux emprunter tel ou tel chemin. Ça, c'est une option. Mettre en place des vélobus et les tester avec les parents, ça rassure aussi les enfants. C'est accompagner, et ça fait intégrer la pratique du vélo et le déplacement vers l'école aussi. Et ça reste quand on le démarre plus jeune. En France, on a un million d'enfants qui ne partent jamais en vacances. Alors, pourquoi pas proposer à des familles et des jeunes un séjour de proximité à bicyclette sur l'été ? Ça peut être aussi une option pour développer la pratique. Ça, c'était sur le côté « On assure la promotion du vélo ». Sur aménager la ville. Au-delà d'aménagements structurants qui sont d'initiative métropolitaine et de compétence métropolitaine, on peut aussi inciter et simplifier la vie des cyclistes. Si on généralise le fait de tourner à droite au feu finalement, et à tous les feux pour les vélos, on peut proposer un jalonnement, une signalétique spécifique, faire des marquages au sol. Souvent, ils

sont faits en début de voie, à la fin et pas sur tout le long de la voie. Juste le matérialiser par une couleur, quelque chose de coloré. Ça sécurise la pratique du vélo dans certaines rues puisque, quand on est automobiliste, normalement, quand on voit une bande de couleur. Donc, généraliser ça. Ça aide aussi à sécuriser la pratique et inciter à prendre le vélo beaucoup plus. Sur l'équipement des habitants, il y a l'aide aux vélos, etc. Et ça marche bien. Tant mieux. On peut éventuellement organiser des dotations, notamment dans les écoles, de gilets fluorescents, de vélos, de casques. C'est toujours des petits plus qui aident la jeune génération à prendre le vélo et à créer cette habitude de se déplacer à vélo. Ça peut être organiser une séance gratuite de gravure de vélos pour lutter contre le vol. C'est quelque chose qui est obligatoire. Ça peut être aussi un frein pour certains. Et puis, pourquoi pas une exemplarité dans la ville de faire une visite à bicyclette ? Parfois, de la part des élus, quand on fait une visite de quartier, c'est aussi de le faire à bicyclette parce que c'est l'exemplarité de la ville. On peut équiper les services municipaux, faire ses déplacements à vélo, plutôt que d'utiliser une voiture quand on fait un trajet court à l'intérieur de la commune ou à côté. La police municipale aussi sur des missions de présence de vélos.

M. Saïd LAOUADI : Simplement une réflexion sur ce qu'a dit monsieur DUPONT au niveau des voitures électriques. Il nous propose de mettre des lieux où on peut recharger la voiture électrique gratuitement, a-t-il dit. Je l'invite à aller voir l'ANCT, sur le parking de Lidl et d'expliquer l'intérêt d'avoir de la production électrique gratuite. On l'avait là et elle y est toujours. Ils avaient simplement oublié de faire payer. Donc c'était gratuit. Il y avait quelqu'un qui squattait toute la journée. C'est ce lieu. Je peux vous dire que, très vite, Ville Renouvelée, anciennement Ville Renouvelée, SNT, l'ANCT a mis tout de suite un compteur pour que les gens payent leur électricité lorsqu'ils vont recharger leur véhicule. C'est la seule réflexion que je me fais puisqu'on était normalement sur les pistes cyclables.

M. Francis VERCAMER, Maire : je ne voyais pas le rapport avec les vélos, sauf pour les vélos électriques.

M. Thibaut THIEFFRY : C'est juste un détail, pour ne pas laisser dire qu'on laisserait les stationnements gênants encombrer les entrées et sorties d'école sous l'œil bienveillant des élus de la police municipale. Si ! Vous avez dit, « sous l'œil bienveillant des élus et de la police municipale ». Vous avez parlé des entrées et sorties d'école, vous verrez, c'est dans le compte rendu. Alors, si je vous écoute, il faudrait faire quelque chose. Sauf qu'on le fait déjà. Le matin, il y a le dédoublement des équipes de police municipale qui viennent régulièrement en entrée d'école, en sortie d'école, il y a de la vidéo-verbalisation depuis cette année, c'était dans notre programme, c'est toujours bien de le dire. Depuis c'est fait, je passe d'ailleurs sur le mobilier urbain qui est développé aux alentours des écoles que ce soient les radars pédagogiques, les silhouettes PIETO, etc. Tout ça pour réguler justement la circulation aux abords des écoles. Donc, non, ce n'est pas bienveillant. Ou alors, si c'est bienveillant, dites-le aux dizaines de parents d'élèves qui ont été vidéo-verbalisés depuis quelques mois maintenant.

M. Jacques DUPONT : J'ai dit exactement « Aujourd'hui, aucun test de Zone à Faibles Émissions n'est mis en place. Chaque dimanche matin, par exemple, on laisse même les voitures se stationner sur les trottoirs devant l'aire de jeu en face du Zéphyr ». Je n'ai pas parlé d'école. Le dimanche matin, devant le Zéphyr, sur les trottoirs, si.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DUPONT, on regardera dans le compte rendu. On verra qui a raison. On va s'amuser. Mais vous avez parlé des écoles à moment, des parkings près des écoles.

M. Jacques DUPONT : Oui, je parlais avant. J'ai dit : « Aujourd'hui, la ville construit des parkings devant la porte des écoles au lieu de tester les rues scolaires ». Et je suis revenu sur cette déclaration en disant qu'il y a quand même un test qui a été fait. Je n'ai absolument pas dit ce que Thibaut a pu dire.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Je ne vais pas trop m'étendre sur les pistes cyclables parce que je suis peut-être le plus mauvais élève en termes de vélo. Malheureusement, je suis commercial, je prends ma voiture tout le temps. Ce n'est pas grave. Je trouve que c'est très bien le Plan Vélo. Je sais aussi qu'un système de prévention va être mis en place. Je trouve ça super. Mais on diabolise les gens qui utilisent leur voiture. Moi, j'habite carrefour Aristide-Briand et, peut-être une fois par semaine, il y a un vélo qui manque de se faire shooter. Pas parce que l'automobiliste ne respecte pas les voies de circulation. Mais parce que le vélo passe au rouge et ne fait pas attention. Pas par un virage à droite. Il va tout droit et il passe au rouge. Et il y en a un, la semaine dernière, qui a failli se prendre un bus parce qu'on ne respecte pas. Il faut aussi faire de la prévention sur le vélo, sur les cyclistes pour leur rappeler que ce n'est pas parce qu'ils ont un vélo qu'ils ont tous les droits. Ça, c'était le petit point qui m'énerve un peu quand on diabolise tout le temps la voiture. La voiture n'est pas que mauvaise non plus. Il faut qu'on travaille ensemble. Sur les

pistes cyclables, on a eu une réunion la semaine dernière ou il y a 15 jours, sur le réaménagement de la rue de l'Abbé Lemire et on a vu avec la population le réaménagement de la rue puisqu'elle va être ouverte pour passer au niveau de la nouvelle école qui est en train d'être construite. Cette rue va être entièrement réaménagée afin d'être complètement apaisée et d'avoir une liaison cyclable qui permettra, de la place Saint-Joseph, d'aller jusqu'à l'école et avec une voie qui sera vraiment apaisée par rapport aux véhicules. Une zone de rencontre, puisqu'il y a quand même des habitations où les gens habitent et ont des véhicules, mais où ce sera privilégié sur une zone de rencontre avec le mode piétons et vélos, ce qui a beaucoup plu aux habitants et qui permettra aux gens qui iront à l'école La Fontaine et Jules Ferry, de pouvoir y aller à pied, tranquillement, sans risquer de se faire renverser par une voiture. Je voulais le signaler aussi parce qu'on n'est pas forcément au courant. On a vu ça avec les gens de la rue de l'Abbé Lemire, il y a une semaine ou 15 jours.

M. Laurent PASTOUR : Juste une précision, madame Chouia, sur votre proposition de mettre les bandes cyclables complètement en couleur. Les communes n'ont absolument pas la main dessus. Ça fait partie d'une charte de voirie de la MEL. Tous les travaux de traçage au sol, c'est la MEL qui les fait suivant une charte sur laquelle on n'a absolument pas notre mot à dire. Lorsqu'ils refont un tapis, ils l'ont fait dernièrement sur l'avenue Motte, ils ont intégré la bande cyclable avec un enrobé de couleur rouge bordeaux foncé par rapport à l'enrobé noir. Donc, ils commencent seulement à le faire. C'est que lorsqu'ils refont un tapis parce qu'ils mettent une couche de peinture verte sur tout un linéaire de bandes cyclables, ils ne le feront jamais. Il faut savoir qu'ils limitent de plus en plus aujourd'hui les marquages au sol puisque la MEL maintenant ne veut même plus faire les croix devant les garages en l'occurrence. Donc, on n'a pas beaucoup la main sur les marquages de voirie.

Mme Blandine LEPLAT : Vous avez laissé un nombre de choses, madame CHOUIA, qu'on fait déjà ou que l'on remet en place. Entre autres, les différentes animations pour tous les publics et aussi le marquage, le gravage des vélos, etc. Je voulais aussi revenir sur l'histoire du Junicode ou de la formation de nos jeunes à la bonne utilisation du vélo. Auparavant, il y avait un partenariat avec les CRS des Quatre-Cantons qui venaient dans nos écoles. Cependant, les CRS n'avaient plus de disponibilités. Donc, depuis 3-4 ans, on retrouve au sein de nos écoles primaires sur la pause méridienne pendant la semaine de la sécurité routière, une instruction, une découverte avec nos animateurs, pour que les enfants soient plus à l'aise sur leur vélo. Et dès 2022, on en a parlé la semaine dernière, on remet en place le Junicode pour tous les CM2. Aussi, on essaie de mettre en place quelque chose pour la trottinette, parfois utilisée par tous nos jeunes. Donc ça, on va remettre tout ça en place en 2022.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour ce débat intéressant sur le vélo et les pratiques de transport plus doux que la voiture. Je ne vais pas commenter plus. Simplement, j'ai une remarque à faire : attention aux conflits d'usage. À Paris, ils ont développé beaucoup la trottinette, le vélo. J'ai été pendant un certain nombre d'années à Paris. Je peux vous dire que les accidents corporels entre les piétons et les trottinettes ou les vélos sont de plus en plus courants. Il y a un vrai travail aussi à faire sur le conflit d'usage. Sur le traitement, d'abord sur la prévention et sur l'éducation, mais aussi sur le traitement de l'espace public pour éviter les accidents. Simplement, je voulais vous le faire remarquer. Effectivement, la pratique du vélo qui se développe à des risques. Il faut vraiment y travailler aussi. Sinon, sur tout le reste, pas de remarques à dire parce que tout le monde avait l'air d'être enchanté de ce Plan Vélo. Bravo, félicitations, pour la réalisation et la réflexion sur le sujet. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Bien, c'est l'unanimité et il ne reste plus qu'une délibération. Mais elle va durer deux ou trois heures parce que c'est moi qui vais la présenter. C'est l'avis de la commune sur le pacte de gouvernance de la Métropole européenne de Lille. La Communauté urbaine de Lille a passé une délibération sur le pacte de gouvernance de la MEL. Ça suit la loi Engagement et proximité. L'objectif de cette loi, mais surtout dans ce pacte, c'est d'organiser les relations entre la métropole lilloise et la mairie, et le maire en particulier, puisqu'il est l'un des plus importants.

AVIS DE LA COMMUNE DE HEM RELATIF AU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

La MEL a décliné ce pacte sur un certain nombre de socles de valeurs et principes d'actions que je vous cite :

- Animer un dialogue continu avec les maires dans l'élaboration de la mise en œuvre et le suivi de l'action métropolitaine.

- Conforter les instances de gouvernance métropolitaine et territoriale pour renforcer la proximité.
- Décliner le projet métropolitain en l'adaptant aux réalités territoriales.
- Favoriser l'émergence et la réalisation de projets à toutes les échelles (communale, intercommunale, etc.).
- Renforcer la communication et l'information auprès des élus et des citoyens.
- S'appuyer sur des expertises d'usage dans l'élaboration des projets et renforcer la métropole citoyenne à travers la démocratie participative. La MEL a défini un certain nombre d'actions. D'abord pour placer le maire au cœur des défis de la définition et de la mise en œuvre des politiques métropolitaines. Vous allez voir qu'un certain nombre de ces actions ne nous concernent pas vraiment. On est une ville moyenne. Ce genre de pacte est plutôt fait pour les petites communes parce que les petites communes ne peuvent pas être, par exemple, dans plusieurs commissions. Elles ont un peu de mal à exister et à avoir les informations. Et donc, c'est surtout fait pour les petites communes. Mais on m'a demandé de présenter. Je le présente.
- Les conférences métropolitaines des maires qui débutent le cycle institutionnel. On l'a déjà vu, même dans cette commune, que l'ensemble des maires sont invités. Quand c'est en conférence métropolitaine, c'est à la MEL, dans la salle principale. Et en gros, c'est une espèce de conseil métropolitain, mais fait autour des maires et qui n'a pas de pouvoir prescriptif. C'est simplement de l'information et de l'échange. Les conférences territoriales, donc par territoire, on verra tout à l'heure les territoires. Nous, on est dans le territoire roubaisien et donc on a les maires du secteur qui viennent de travailler sur un certain nombre de sujets. Et puis, enfin, vous avez la facilité d'exercice du mandat de maire avec une information et éventuellement de la formation des maires. Je le fais moi-même en tant que vice-président, notamment sur les PLU et sur un certain nombre de sujets comme la numérisation des autorisations d'urbanisme, des moyens d'information et de formation, des communications dédiées. Il y a des documents d'information comme la Lettre des territoires, l'évolution du portail des territoires, que je vous invite à aller voir parce qu'il est très bien fait et sur lequel vous avez toutes les informations données par la MEL, des informations avec plusieurs chapitres, notamment les chapitres d'information publique.
- L'établissement d'un agenda institutionnel : rien d'extraordinaire puisque c'est souvent fait.
- La formation des élus, j'en ai parlé.
- Vous avez derrière les territoires. Il y a huit territoires qui ont été définis et qui ont été légèrement bougés puisque la MEL a intégré des communautés de communes complémentaires. Et donc, ça a bougé par rapport au mandat précédent. Nous sommes toujours dans le territoire roubaisien. Ce sont les villes citées tout à l'heure. On va favoriser la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines et soutenir les projets des territoires. Donc, adaptation à la marge, j'en ai parlé, des interlocuteurs de proximité. Chez nous, c'est Stéphanie Darse qui s'occupe de cela. Elle vient aux réunions intercommunales répondre aux questions, faire remonter les questions auprès des élus ou auprès des services. Il y a des réunions techniques régulières entre les DGS des communes ou avec la métropole lilloise et je remplis régulièrement. On l'a fait notamment pour la COVID-19. Ça a beaucoup servi.
- La mise en place d'une équipe projet pour poursuivre la réflexion pour donner suite à l'expérimentation d'une délégation territoriale. Vous savez que l'unité territoriale d'Armentières était expérimentale ? Pour déconcentrer un certain nombre d'outils de décision dans cette unité territoriale, ce n'est pas encore notre cas puisque nous, on est l'outil territorial de Roubaix-Villeneuve d'Ascq. Ça va effectivement se décliner. Jusqu'où va aller à la déconcentration, je ne peux pas encore vous le dire.
- Favoriser la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines et soutenir les projets de territoire. Vous savez qu'il y a un contrat de projet qui va être signé entre la MEL et les Communes. Pour nous, c'est un certain nombre de projets que nous pouvons partager avec la MEL, on y reviendra lorsqu'on devra le voter parce qu'on devra voter ce contrat de projet. Ce sont généralement des compétences métropolitaines sur les projets que la ville voudrait mettre en œuvre sur son territoire. Mais ce n'est pas simple. Je me souviens du contrat précédent. On avait mis

beaucoup de choses dedans et malheureusement, la MEL, financièrement, n'a pas pu suivre et donc c'est assez compliqué. Si on demandait un tramway entre Hem et Forest-sur-Marque, ce n'est pas sûr qu'on l'ait.

- Mettre en place le schéma de mutualisation. Donc, le nouveau schéma, par exemple pour les autorisations d'urbanisme, c'est en cours puisqu'au 1er janvier, c'est une obligation.
- Accompagner la réalisation de projets via des fonds de concours. Il y a beaucoup de fonds de concours qui sont créés, je pense six ou sept différents. Il y en a toujours qui sont créés en plus et ça nous permet d'avoir des financements. On l'a notamment sur l'école Jules-Ferry, on en a sur les salles de sport, on va en demander sur l'éclairage public.
- Rapprocher la MEL et les citoyens. La charte de participation citoyenne et le cadre de coopération avec le conseil de développement. C'est un conseil, un peu comme nous, nous avons le conseil des seniors, le conseil des jeunes. Ils ont là un conseil de développement avec des acteurs-citoyens qui viennent donner leur avis.
- Faciliter l'accès à la plateforme de participation citoyenne, je vous invite à y aller. Il y a actuellement des enquêtes et des concertations sur la révision du PLU. Il y a une enquête publique, ce n'est pas tout à fait le même circuit. Il y a également l'enquête publique sur la modification. Il y a régulièrement des participations citoyennes sur le sujet. Il y en a une sur les déchets actuellement, et il va y en avoir d'autres qui vont sortir dans les mois qui viennent. Également, on laisse la possibilité aux communes d'utiliser cet outil pour pouvoir faire de la participation citoyenne sur des sujets qui l'intéressent. Donc, ça évite d'en développer un chez nous.
- Structurer les instances de participation existantes et promouvoir l'émergence de nouvelles formes de participations. Nous, on le fait déjà avec les balades urbaines. Je l'ai fait beaucoup avec les personnes publiques associées dans le cadre du PLU parce que j'ai rencontré au moins 30 structures différentes. Hier, j'étais encore avec la MRES et les associations environnementales. Ça se fait beaucoup.
- Former les services opérationnels de la MEL aux outils de la participation citoyenne. Enfin, le maire, un acteur essentiel entre la MEL et les citoyens. Le président Damien Castelain a bien rappelé que la MEL était un outil au service des maires et qu'il ne s'agissait pas de le faire contre l'avis des maires, mais bien avec l'avis des maires. Et donc, c'est accompagner les communes dans la mise en place de dispositifs de consultation citoyenne. C'est ce qu'on appelle le guichet numérique, mais c'est aussi le partenariat.
- Accompagner les budgets participatifs des communes. Pour l'instant, ce n'est que d'accompagner à la formation. D'ailleurs, Hem fait partie des formateurs puisqu'on en a un. On fait partie des villes formatrices puisqu'on est assez peu de villes à avoir un budget participatif sur la métropole lilloise. Nous faisons partie des villes pilotes auprès des autres villes. Renforcer le dialogue et le projet avec les institutions et les territoires voisins. On travaille avec l'Eurométropole. J'avoue que c'est la MEL qui le fait beaucoup. Bien sûr, on est moins concernés.
- Amplifier les accords de coopération inter territoriale au service des projets du territoire. Ça peut être intéressant pour les transports en commun transfrontaliers notamment. Développer la complémentarité entre la MEL et l'échelon régional. C'est d'ailleurs ce que je vous disais tout à l'heure sur le SRADDET puisque moi-même je suis en lien avec la région pour que nos projets métropolitains soient en cohérence avec le schéma régional de développement qui a été adopté par la région.

Voilà ce qu'il y a dedans et j'ai essayé d'aller vite. Je n'ai pas été très précis, mais en tout cas, ça vous a présenté l'ensemble du pacte de gouvernance. Qui veut prendre la parole ?

M. Jacques DUPONT : C'est nous qui avons débloqué cette délibération. Du moins, qui avons demandé que ce sujet soit abordé, comme ça devait l'être en conseil municipal, uniquement parce que, je crois qu'on l'a bien vu ce soir, on ne peut pas déconnecter l'activité d'un conseil municipal comme celui-ci des activités de la MEL. Je crois qu'il n'aurait pas été normal qu'à partir du moment où la MEL fait des efforts de concertation et de fonctionnement en faveur des citoyens, qu'on n'en soit pas au courant et que vous

laissiez passer le délai de deux mois qui aurait permis que le conseil ne soit pas au courant de ce genre de choses, même si c'est un peu abstrait et rébarbatif. Je crois que c'était utile.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour cette information, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ?

M. Jacques DUPONT : Il n'y a pas de vote, c'est un avis.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est un avis, favorable ou défavorable. Qui est favorable ? Favorable au pacte de gouvernance. On nous demande de débattre et de voter donc on le vote. Quoi, il est trop tard ?

Une intervenante : Il y avait un délai de deux mois. On est présumés favorables.

M. Francis VERCAMER, Maire : Et alors, on peut quand même savoir autour de la table qui est favorable et qui ne l'est pas ? L'information peut aussi être en interne. J'ai remarqué que la municipalité avait voté, et pas vous c'est tout. Très bien. Vous êtes bien contre puisque vous n'avez pas levé la main ?

M. Jacques DUPONT : Contre les efforts la MEL.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vais recommencer. Qui est pour ?

Mme Mathilde LOUCHART : Le conseil municipal a donné sa décision en s'abstenant de donner un vote et donc le conseil municipal est favorable à la mesure, donc c'est déjà voté.

M. Pascal NYS : Mais il n'empêche qu'en interne, on peut savoir si éventuellement il y avait des oppositions. On peut avoir le même débat dans six mois et savoir si des gens qui ont des oppositions, c'est un vote interne à notre conseil.

M. Francis VERCAMER, Maire : Le conseil municipal est souverain. On n'est pas soumis au diktat de la MEL, donc on peut très bien voter sur un sujet, même s'il est périmé. Donc, on a demandé de le mettre à l'ordre du jour. Au moins, la moindre des choses, c'est que les élus s'expriment en disant si on est d'accord, ou on n'est pas d'accord. Donc vous n'avez pas voté. Les autres ont voté pour. Bien compris. Donc, vous êtes défavorable à cet accord.

La majorité des élus donne un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance de la Métropole Européenne de Lille.

Je vous propose de lever la séance. Ce n'est pas la peine de discuter 107 ans. C'est déjà un sujet que j'ai mis pour vous faire plaisir, donc ce n'est pas la peine. Je vous informe qu'il y a un pot après. Je me doutais qu'il est tard. On a quelques éléments à grignoter et à boire.